

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1897 - 10 décembre 2004 - prix : 1 €

Les « restos du cœur » dans une société capitaliste sans cœur

Réforme Fillon

L'Éducation sacrifiée

p. 11

Bhopal

Il y a vingt ans Union Carbide décimait la ville

p. 9

Environnement

La catastrophe annoncée

p. 10



Plan Borloo

Un nouvel arsenal antisocial

p. 4



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Plan Borloo : un nouvel arsenal antisocial
- p 5 ■ 35 heures dans la loi, mais durée du travail à rallonge
- Renoncement au curriculum vitae anonyme, un recul révélateur
- Juppé, une mansuétude qui frise la complicité
- Le logement à Marseille et à Lyon
- p 6 ■ Les médecins spécialistes
- Santé publique, profit privé
- p 12 ■ SNCF : une iDTGV que ne partagent pas les cheminots
- Ile de la Réunion : la réforme du marché du sucre

Tribune

- p 6 ■ Comment obtenir une augmentation de salaire ?

Dans le monde

- p 8 et 9 ■ Côte-d'Ivoire : l'armée française tue et ment
- Gbagbo demande aux entrepreneurs français de revenir
- Philippines : catastrophes naturelles et sociales
- Inde : il y a vingt ans à Bhopal
- p 10 ■ Portugal : alternance en vue
- Le sommet de Buenos Aires sur le climat
- p 16 ■ Ukraine : nouvelle élection présidentielle
- USA et Irak : Rumsfeld persiste

Enseignement

- p 11 ■ Réforme Fillon : l'Éducation sacrifiée
- Clermont-Ferrand : grève au CFA du bâtiment

Dans les entreprises

- p 13 ■ Peugeot-Sochaux : le patron coupable et relaxé
- Grève à l'informatique à Schneider Electric - Grenoble
- p 14 ■ Grève à Cegetel (Lyon-Bron)
- Contre les suppressions de postes à la Thomson (Rennes et Brest)
- Atlantim (Loire-Atlantique)
- Deux mois sans salaire à La Poste Paris 11
- p 15 ■ Conservatoire national des Arts et Métiers

Bicentenaire

- p 15 ■ Napoléon, dictateur et massacreur

Le congrès de Lutte Ouvrière

Lutte Ouvrière a réuni plusieurs centaines de délégués, le week-end des 4 et 5 décembre 2004, pour son congrès annuel qui s'est tenu, comme d'ordinaire, à huis clos pour la presse.

Lutte Ouvrière est le seul parti politique à tenir un congrès annuel. C'est pourquoi elle n'en fait pas un grand cirque sur plusieurs jours comme le font tous les autres partis, tous les trois ans ou plus, ouvert à la presse pour tout ce qui n'est pas important et à huis clos pour l'essentiel. À Lutte Ouvrière tous nos militants étant bénévoles, notre congrès doit être bouclé, temps de voyage compris, entre un samedi et un dimanche.

Ce congrès a été précédé, comme chaque année, d'assemblées locales qui ont élu les délégués au congrès après avoir abordé toutes les questions en discussion.

Sur le plan du recrutement, les effectifs de l'organisation sont très stables et son rayonnement aussi, ce qui se traduit par un bilan financier légèrement excédentaire. Dans les circonstances des attaques des gouvernements successifs depuis des années et du patronat qui démoralisent le monde du travail, démoralisation qui entraîne une dépolitisation importante, nous considérons cette stabilité des effectifs comme un symptôme de bonne santé.

Le bilan des élections de 2004 a montré que malgré des résultats en régression – ce que nous avions prévu à l'avance – l'accord électoral avec la LCR a été approuvé, même après coup, par la quasi-totalité des camarades.

Les discussions ont porté sur la situation sociale et écono-

mique en France et dans le monde et particulièrement sur la lutte contre le chantage aux licenciements et aux délocalisations.

L'accent a été mis, pour l'année qui vient, sur le recrutement et le renforcement de notre organisation dans la classe ouvrière et parmi les travailleurs en général, d'une part, et parmi la jeunesse intellectuelle, d'autre part.

Lutte Ouvrière continuera à s'associer à tous les combats pour améliorer la situation des femmes dans la société et dans la politique, ainsi qu'aux luttes contre toutes les discriminations et, cela va de pair, contre tous les racismes. En ce qui concerne les femmes, Lutte Ouvrière continuera sa politique de toujours, concernant la place des femmes à des postes de responsabilité dans sa propre organisation. Elle continuera son effort d'éducation et de culture autour d'elle, en particulier dans le monde du travail, et elle renforcera sa lutte contre la dépolitisation de la jeunesse.

Sur le plan politique, la discussion a porté, entre autres, sur l'attitude de Lutte Ouvrière au référendum sur la Constitution européenne. Le congrès a décidé à sa grande majorité de voter non à ce référendum, mais la campagne de Lutte Ouvrière ne débutera, au plus tôt, que lorsque la date définitive de cette consultation aura été fixée.

Lutte Ouvrière est pour l'abolition des frontières dans toute l'Europe, la plus large possible, comprenant la Turquie, ainsi que pour la monnaie unique. La société dominée par le capital est une société qui porte le malheur et le chômage, mais même dans ce cadre, l'unification européenne est un facteur positif pour les peuples.

Nous sommes contre l'Europe qu'ils veulent faire, mais ce n'est pas pour autant que nous en refusons tout ! Nous considérons qu'elle apporte, par exemple, un progrès énorme en établissant entre une quinzaine de pays une liberté totale de circulation, même si ce n'est pas encore d'installation. Et même si cette liberté ne s'étend pas, pour le moment, aux vingt-cinq – ce que nous critiquons – il y a pour tous ceux qui n'ont pas cette liberté totale, la liberté de le faire avec une simple carte d'identité ou un passeport sans besoin de visa. Bien sûr, avoir le droit de circuler ne signifie pas qu'on en ait les moyens. Mais le droit est déjà une énorme liberté pour ceux qui ont connu l'Europe des barbelés.

Aujourd'hui, on peut aller, à pied, à vélo ou en voiture de Lisbonne à Oslo en Norvège en traversant sept pays, l'Espagne, la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, le Danemark et la Suède sans avoir à montrer à quiconque le moindre papier d'identité.

Cependant, la constitution Giscard n'apporte rien de plus, ni rien de mieux sur ce terrain. Elle ne vise qu'à régler les rapports entre les différents États au détriment des plus petits et sa rédaction est inquiétante sur certains points. Par exemple est cité le droit au mariage mais pas le droit au divorce, le droit à la vie mais pas le droit à l'IVG, formulations qui ouvrent la porte à toutes les dérives réactionnaires. Elle fait une large place aux religions, elle parle des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe mais elle ne cite pas la place du matérialisme et de l'athéisme qui ont libéré nombre de savants des dogmes religieux et permis une grande

partie des découvertes scientifiques des derniers siècles et du présent. Elle réinsiste sur la nécessité de « la défense » c'est-à-dire sur les budgets d'armements.

C'est, entre autres, les raisons pour lesquelles nous appellerons à voter Non.

Quitus a été donné à la direction qui a été réélue dans la quasi-intégralité, deux nouveaux membres, remplaçant deux membres, l'un démissionnaire et l'autre ne souhaitant pas, pour des raisons personnelles, se représenter au Comité central. Avant de se séparer, le Comité central a élu un Comité exécutif chargé des problèmes courants entre deux réunions du Comité central. Rappelons qu'à Lutte Ouvrière, il n'existe aucune responsabilité personnelle impliquant des pouvoirs particuliers comme, par exemple, les postes de Président ou de Secrétaire national des autres partis. Toutes nos décisions sont collégiales.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Vient de paraître :

Des nationalisations aux privatisations

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 1^{er} octobre 2004



Prix : 1,5 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de (rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE, par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 6 décembre 2004



Les Restaurants du cœur ont rouvert cette semaine, pour la vingtième année consécutive, et les chiffres annoncés par cette association sont une dénonciation de la manière dont une grande partie de la population ne cesse de s'appauvrir. Il y a vingt ans, durant l'hiver 1984-1985, les Restaurants du cœur avaient servi huit millions et demi de repas. L'hiver dernier, c'est huit fois plus, 66 millions de repas, qui ont été distribués. Combien en faudra-t-il cette année ? Les Restos du cœur craignent de ne pas faire face.

Officiellement, le taux de chômage n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Mais il s'agit des statistiques officielles. Des milliers de travailleurs sans emploi ont été effacés des listes de l'ANPE. Et surtout le montant des indemnités de chômage, la durée pendant laquelle elles sont versées n'ont cessé d'être revus à la baisse. Le résultat, c'est que le nombre de ceux qui n'ont pour vivre que le RMI est passé en seize ans de 400 000 à 1,2 million. À quoi il faut ajouter deux millions de personnes qui n'ont pour toute ressource qu'un des autres minima sociaux, tel que l'Allocation de solidarité spécifique, tout aussi insuffisants.

Cette paupérisation croissante ne touche d'ailleurs pas que les sans-emploi. On a vu apparaître dans les statistiques la catégorie des « travailleurs pauvres », salariés victimes le plus souvent d'un temps partiel imposé, mal payé, qui n'en fait pas des chômeurs mais les conduit à la misère, et parfois à la rue.

Pourtant, la quantité de richesses produites dans le pays n'a pas diminué. Sur les dix dernières années, la croissance a été de 22 %. Mais ces nouvelles richesses produites ne profitent qu'à une minorité de privilégiés, pendant que l'ensemble de la population laborieuse voit son niveau de vie diminuer.

Les grandes entreprises affichent des bénéfices confortables. Si leurs PDG ont vu leurs salaires aug-

menter en moyenne de 10 % au cours de l'année écoulée, c'est parce que les gros actionnaires de ces sociétés, ceux qui emploient ces PDG, sont contents de leurs services... et qu'ils ont vu leurs propres revenus augmenter au moins dans la même proportion.

La baisse du niveau de vie de la population laborieuse, l'augmentation du nombre de pauvres d'une part, et la richesse insolente qu'affichent les privilégiés de la fortune de l'autre, ne sont que les deux faces d'une même médaille. C'est parce que les seconds accaparent une fraction toujours plus grande du produit national que les classes laborieuses voient leur niveau de vie reculer.

Cette âpreté au gain de la bourgeoisie, la classe ouvrière la paie de toutes les manières imaginables. Par le chômage, parce que c'est pour pouvoir faire produire autant, voire plus, avec moins de salariés que le patronat multiplie les plans de licenciements. Par des conditions de travail dégradées, des horaires parfois déments, par l'augmentation des maladies liées au travail, justement parce que les patrons demandent plus à ceux qui ont gardé un emploi. Par des salaires qui, non seulement stagnent, mais sont de plus en plus amputés par les dépenses liées à la maladie, de moins en moins bien prises en charge par une Sécurité sociale pillée pour permettre à l'État de multiplier les cadeaux au patronat. Par des services publics laissés à l'abandon pour les mêmes raisons.

Dans cette société où règne la course au profit individuel, règle de conduite des capitalistes, les Restaurants du cœur, comme d'autres associations, jouent un rôle indispensable en permettant à une partie des plus exposés de ne pas sombrer. Mais le fait que, vingt ans après leur fondation, la misère continue de progresser prouve bien que ce n'est pas une solution suffisante.

Ce qui est nécessaire, c'est que le monde du travail contraigne le patronat et l'État à reculer. C'est possible. Cela s'est déjà fait dans le passé. Et il faudra bien le faire un jour ou l'autre.

Arlette LAGUILLER

• Le « oui » du PS à la Constitution européenne

Une péripétie dans le combat des chefs

La consultation des adhérents du PS a donné une majorité en faveur du « oui » au référendum sur la Constitution européenne de Giscard. Près de 60 % se sont prononcés pour le « oui » contre 40 % optant pour le « non ». Du coup les chefs de file qui avaient choisi d'appeler à voter pour le « oui » voient leur position confortée. Les Hollande, Lang, Aubry, Strauss-Kahn en ont profité pour procéder à un remaniement à la direction de leur parti, considérant que le vote des adhérents leur donnait autorité

pour faire le ménage dans l'instance dirigeante. Comme quoi l'appareil du PS, tout comme celui de l'UMP et d'autres formations du même type, fait fi de cette « démocratie » dont il se targue d'être le meilleur représentant. Mais c'est l'affaire des adhérents du PS, pas la nôtre, ni celle de la majorité de la population.

La preuve est faite aussi, s'il le fallait, que l'enjeu de cette consultation avait peu à voir avec la Constitution européenne dont la paternité est assumée par Giscard. Mais il

avait par contre beaucoup à voir avec ce combat de coqs que se livrent ceux que l'on appelle « les éléphants » du PS pour devenir « le » partant du Parti Socialiste dans la course à l'Élysée, qui aura lieu en 2007.

Mieux vaut se garder des pronostics sur ce que voteront les adhérents et les sympathisants du PS lors du prochain référendum. Rien ne dit que les minoritaires s'estimeront engagés par le choix de la majorité, malgré l'adjuration de François Hollande, qui a déclaré que « tous les parlementaires du PS, y

compris les partisans du non, seront tenus de respecter la discipline du groupe au moment de la révision constitutionnelle préalable au référendum » et qu'il n'y avait « qu'une seule position du PS » sur la Constitution. Tous dans le rang, je ne veux voir qu'une tête, tonne l'adjutant Hollande à ses troupes. Sera-t-il entendu ? Voire. Déjà, dans *Le Parisien* du 7 décembre, Jean-Luc Melançon, sénateur de l'Essonne, déclarait son intention de voter « non » ajoutant « qu'il n'acceptera aucune police de la pensée », propos guère

aimables pour le patron du PS.

Quant à dire qui sera le partant du grand prix de l'Élysée, dans un peu plus de deux ans, c'est une autre affaire. Fabius est crédité d'une mauvaise cote face à ses rivaux. Mais bien des choses peuvent changer d'ici trente mois. La seule certitude dans l'affaire, c'est que les travailleurs n'auront rien à gagner à miser sur l'un de ces chevaux, pas plus qu'ils n'y gagneraient en misant sur un cheval de l'écurie rivale, à droite.

Jean-Pierre VIAL

• Loi Borloo

Une « cohésion sociale » qui facilite les licenciements !

À l'occasion du vote du volet licenciement économique de la loi dite de « cohésion sociale » vendredi 3 décembre, le gouvernement a introduit un amendement annulant de fait l'essentiel de ce qui pouvait constituer des contraintes sur les directions des entreprises voulant procéder à des licenciements économiques.

Cet amendement, qui tient en quelques lignes, édicte que dans le cadre d'un licenciement économique le juge ne pourra plus prononcer la réintégration des licenciés, et le maintien de leurs contrats de travail, si « cette réintégration est devenue impossible, notamment du fait de la fermeture de l'établissement ou du site ou de l'absence d'emploi

disponible de nature à permettre la réintégration du salarié ». En clair le reclassement du salarié ne pourra plus être imposé si l'employeur n'y consent pas.

La loi de 1993, proposée par la ministre du Travail du gouvernement socialiste de l'époque, Martine Aubry, instituait théoriquement l'obligation d'un plan de reclassement en cas de licenciements économiques de plus de dix salariés. Elle cherchait ainsi à dédouaner le gouvernement de gauche, qui par ailleurs facilitait les licenciements massifs, au point que le chômage avait atteint des records.

Par la suite ce furent des tribunaux qui donnèrent un contenu à cette loi au travers de la jurisprudence. Ainsi il fut jugé qu'en cas d'annulation par

la justice du « plan social », lorsque les licenciements avaient déjà été effectués, l'obligation de reclassement s'imposait d'une façon générale aux employeurs, à tous les niveaux, celui de l'établissement ou celui de l'ensemble de l'entreprise, y compris à l'ensemble du groupe.

Dans les faits il n'y a pas eu beaucoup de réintégrations imposées par ce moyen aux patrons. De telles procédures durent en effet des années et peuvent être réduites à néant à toutes les étapes. Mais c'est malgré tout cette contrainte juridique qui poussa un nombre non négligeable d'entreprises, surtout les plus grandes et les plus riches, à faire quelques concessions aux salariés qu'elles envisageaient de licencier.

Les mesures d'accompagnement n'annulaient certes pas l'essentiel, les conséquences de la perte d'emploi, mais malgré tout permettaient aux salariés de ne pas être jetés à la rue, sans rien.

Avec l'amendement qui vient d'être voté par la majorité de droite, celle-ci ramène par la petite porte une proposition quasiment identique, qui avait soulevé l'indignation au moment de la présentation de la loi en octobre dernier, et qui avait été retirée. Borloo et Raffarin avaient déclaré alors qu'ils acceptaient, après « concertation avec les organisations syndicales », de supprimer « définitivement » cette modification des dispositions existantes sur les licenciements économiques. Ce « définitif » n'aura duré que

quelques semaines.

Dans le cadre de l'offensive générale contre les droits de salariés engagée par le patronat, cet amendement, au-delà de sa portée immédiate, va constituer un encouragement à licencier à moindres frais.

À force d'arrogance et de mépris, à force de supprimer tous les amortisseurs sociaux qui limitaient les mauvais coups contre le monde des travailleurs, patrons et gouvernement pourraient bien connaître un retour de manivelle, car ils font chaque jour aux travailleurs la démonstration que la seule façon de mettre un coup d'arrêt à cette politique, ce sera une lutte d'ensemble !

Paul SOREL

Un nouveau arsenal antisocial

Chirac avait promis à l'occasion de ses vœux de l'an dernier un « grand plan de mobilisation pour l'emploi », qui devait « renforcer la prévention des licenciements et des plans sociaux », « briser les ghettos », « tendre la main à toutes celles et à tous ceux qui se sentent à l'écart », « lutter contre l'exclusion ». Et c'est au maître illusionniste, Jean-Louis Borloo, que Chirac avait fait appel pour transformer cet immense chantier de promesses en loi de « cohésion sociale ». C'est cette loi qui a été solennellement votée par les députés le mardi 6 décembre, car le gouvernement souhaite l'appliquer début 2005.

En fait, c'est un grand fourre-tout, résultat de mois de marchandages entre gouvernement, patronat et députés de droite les plus réactionnaires, avec au final le mélange de certaines dispositions à prétention sociale, et d'autres, clairement et farouchement antiouvrières. Ainsi, le renforcement du contrôle des chômeurs a été voté et la loi prévoit la possibilité de réduire leurs allocations. La notion de temps de transport a été modifiée, au détriment des salariés, en particulier ceux qui travaillent sur des chantiers éloignés du siège de la société. La notion de travail de nuit a été modifiée dans un sens défavo-

rable aux travailleurs de certaines professions : la nuit commençant désormais pour eux à minuit au lieu de 21 heures. Les procédures de licenciement économique ont été allégées et les droits à réintégration restreints. La liste des amendements de ce genre est ainsi longue, même s'ils voisinent avec la promesse de construction de logements sociaux, avec de belles paroles sur l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté ou sur la création de 300 « maisons de l'emploi ».

Mais même pour ces mesures « sociales », il n'y a que de l'esbroufe. Borloo ne cesse de citer le chiffre de 500 000 logements sociaux à construire d'ici 2009. C'est un mensonge, car il mélange, dans ses prévisions, les logements HLM et les autres logements beaucoup plus chers, et donc inaccessibles à la majorité des salariés. Il se gargarise à chaque interview avec le fait que son plan mobiliserait 15 milliards d'euros. C'est aussi un mensonge, car sur ces 15 milliards, seul 1,1 milliard d'euros est prévu sur le budget 2005.

Cette loi est un condensé de la politique gouvernementale : pour le social, des phrases et des promesses ; pour le patronat, du concret, du solide, de l'immédiat.

Bertrand GORDES

• Plaisance de luxe, Pêche au fric et aux profits

Le salon de la navigation de plaisance qui se déroule en ce moment à Paris fait des heureux. Bien des visiteurs peuvent venir regarder les petits et les gros bateaux. Parmi les constructeurs, la satisfaction est autre : 59,5 millions d'euros de bénéfices par exemple pour Beneteau.

des acheteurs. Ces prix ne sont encore rien, comparés au prix de la « haute couture nautique », autrement dit ceux des yachts. Or, plusieurs entreprises qui en vendent se félicitent d'avoir le vent en poupe. L'une d'elle, Rodriguez, qui vend ses bateaux entre deux et quinze millions d'euros pièce, après

partir des comptes de leurs entreprises, il est au moins possible d'en voir le résultat : des familles de riches peuvent se permettre de jeter par-dessus bord des centaines de milliers, voire des millions d'euros chacune. L'insolente santé du marché de la plaisance de luxe éclaire l'accrois-



La plaisance représente, paraît-il, le troisième rêve après la maison et la voiture et reste inaccessible pour la quasi-totalité. Quelques bateaux exposés valent à peu près le prix d'une voiture, mais d'autres coûtent plus de dix fois plus, 150 000 euros, voire nettement plus. Mais cela n'empêche pas qu'ils trouvent

avoir augmenté son chiffre d'affaires de 30 % en 2003, déclare disposer d'un carnet de commandes rempli pour deux ans. Pour couronner le tout, une école d'hôtesse et stewards de yacht de luxe vient d'être lancée à Cannes.

Faute de pouvoir mesurer directement l'accroissement des fortunes de ces gens-là à

sement des achats de produits de grand luxe d'une minorité sur terre comme sur mer, et qui souvent se reconnaît dans les propos d'un ministre ou d'un député de droite qui ose traiter les chômeurs d'assistés ou même de fainéants, à la charge de la collectivité.

Jean SANDAY

35 heures dans la loi, mais durée du travail à rallonge

Le gouvernement concocte de nouveaux amendements à la loi dite des 35 heures, cette loi qui avait peut-être réduit la moyenne de temps hebdomadaire de travail légal à 35 heures, mais qui avait en même temps généralisé la flexibilité.

Aujourd'hui, il s'agit pour le gouvernement de procéder à de nouvelles possibilités d'allongement légal du temps de travail. Il orchestre ses nouvelles attaques sur le thème : il faut « *que chacun puisse travailler plus pour gagner plus* » !

D'une part, il s'apprêterait à augmenter une nouvelle fois le contingent d'heures supplémentaires légales, en faisant passer le maximum de 180 à 220

heures par an. Certains voudraient même le fixer à 240, voire 260 heures ! Mais 220 heures par an, cela représente déjà plus de quatre heures par semaine, et bien plus si on n'inclut pas dans le calcul la période de congés payés. De cette façon, le gouvernement rétablit les 40 ou 41 heures hebdomadaires et, vu la généralisation de la flexibilité, la possibilité de réintroduire des horaires hebdomadaires dignes du début du XX^e siècle.

D'autre part, il prévoit d'assouplir les règles du Compte épargne temps (CET), mis au point jusqu'à présent seulement dans les grandes entreprises. Ce compte permet de cumuler un certain nombre

de jours de RTT, que l'on peut utiliser, selon les cas et selon les entreprises, pour prendre ultérieurement des journées de congé – dans les cinq années à venir au moins ! – ou pour être transformés en salaire supplémentaire, ce que ces gens-là appellent le « rachat » des 35 heures.

La loi Fillon du 17 janvier 2003 avait déjà assoupli le système du CET, en permettant de transformer en salaire une partie du temps de travail supplémentaire accumulé par les salariés sur ces comptes, dans la limite de cinq jours par an. Aujourd'hui, le tandem Raffarin-Borloo envisagerait de porter cette limite de cinq à vingt-deux jours.

Comme en matière d'exploitation des travailleurs les idées du patronat sont multiples, certains évoquaient même la possibilité de cumuler à vie ces jours de RTT, de telle façon qu'ils permettraient de partir en retraite de façon anticipée. Le gouvernement n'évoque plus pour l'instant cette possibilité. Il est vrai que la ficelle est un peu trop grosse, car qui peut prévoir ce qu'il en sera de son départ à la retraite dans les décennies à venir ?

Dans de nombreuses entreprises, les patrons ne manqueraient évidemment pas d'inciter les travailleurs à être « volontaires » pour se défaire de leurs jours de RTT. Et il n'est même pas dit que le « rachat » de ces

jours se fasse au moins au tarif des heures normales effectuées.

Quand Chirac déclarait en juillet dernier qu'il considérait les 35 heures comme un « droit acquis », on comprend bien ce qu'il voulait dire. En « droit », c'est-à-dire sur le papier, les 35 heures vont rester là. Mais à la façon du Canada Dry, elles cacheront une réalité toute différente. « *Travailler plus pour gagner plus* », c'est la conception même des patrons, qui n'envisagent pas une seconde que leurs salariés pourraient gagner plus... si l'on augmentait leurs salaires ! Le gouvernement les reçoit cinq sur cinq.

Michel ROCCO

• Renoncement au curriculum vitae « anonyme »

Un recul révélateur

Les députés ont finalement renoncé à l'amendement prévoyant d'instaurer un CV anonyme pour le recrutement dans les entreprises de plus de 250 salariés.

C'était Claude Bébéar, ex-PDG de la grande société d'assurances AXA, qui était à l'origine de ce projet. Censée lutter contre la discrimination à l'embauche, cette mesure aurait imposé que les CV traités ne comportent ni le nom, ni le sexe, l'âge, la nationalité ou la photographie du demandeur d'emploi.

Pendant une semaine, l'UMP et le gouvernement ont donc fait semblant de s'intéresser aux discriminations racistes, ou sexistes à l'embauche, pour finalement décider... de confier la question à une commission technique.

Ces discriminations existent. Elles sont même, dans certains domaines, inscrites dans la loi puisque les non-ressortissants de l'Union européenne n'ont pas le droit d'intégrer la fonction publique. On estime qu'entre 6 et 7 millions d'emplois sont de ce fait interdits aux étrangers, soit un tiers des emplois salariés. Dans les entreprises privées cette discrimination prend d'autres formes, mais elle n'est pas l'exception.

Il y a quelque temps, à titre de démonstration, 1 806 CV

avaient été envoyés en réponse à 258 offres d'emploi. Ces CV étaient les mêmes, mais le sexe, l'origine ethnique ou le lieu de résidence des candidats étaient modifiés. Résultat : un candidat maghrébin avait 8 fois moins de chances d'être recontacté et un handicapé 15 fois moins qu'un Parisien blanc en bonne santé.

L'observatoire des inégalités a publié des statistiques confirmant cette discrimination.

25 % des actifs non ressortissants de l'Union européenne sont au chômage, contre 9 % de l'ensemble de la population active et 8,3 % des Français.

Cette discrimination joue aussi pour le sexe. Le taux de chômage des femmes est plus élevé et les femmes sont majoritairement cantonnées à certaines fonctions et à des postes subalternes. Ainsi dans l'industrie 36 % des ouvriers non qualifiés sont des femmes, mais elles représentent seulement 15 % des ouvriers qualifiés et 8 % des agents de maîtrise et contremaîtres.

Seulement 37 % des handicapés ont un emploi, contre 73 % pour l'ensemble des 20-59 ans, malgré des lois qui imposent pourtant des quotas dans les grandes entreprises.

Les patrons ou les directeurs de ressources humaines ne sont pas forcément racistes ou sexistes. Mais il leur suffit de savoir que certains de leurs clients le sont. André Gide avait déjà

remarqué en 1926 dans son *Voyage au Congo* : « *Moins le Blanc est intelligent, plus le Noir lui paraît bête* ».

Le principal souci des patrons est le profit. S'ils estiment que le sexe ou la couleur de la peau du nouvel embauché pourraient poser un problème d'image vis-à-vis de leurs clients, ils n'hésitent pas un instant à le mettre de côté.

De ce point de vue, le CV anonyme n'est qu'un palliatif marginal. Certes, il peut permettre à certains postulants à un emploi, dont le faciès et la consonance du nom, voire le sexe seraient un barrage, de pouvoir obtenir un entretien d'embauche au cours duquel ils ou elles pourraient faire valoir leurs compétences. Mais le tri sur CV ne constitue qu'une étape. Et les mêmes problèmes risquent de se reposer aux étapes suivantes, à moins de transformer les autres étapes de recrutement en carnaval avec port d'un masque, de gants et métamorphose de la voix.

Alors, cette mesure antidiscriminatoire aurait été bien limitée. Néanmoins, il est significatif qu'elle ait disparu des propositions des parlementaires effrayés, sans doute, par leur propre audace, et par la crainte de faire le moindre déplaisir au patronat.

Christian BERNAC

• Juppé

Une mansuétude qui frise la complicité

Le tribunal de Nanterre avait, dans un premier jugement, condamné Juppé à dix ans d'inéligibilité dans l'affaire des emplois fictifs de la Mairie de Paris, qui mettait en évidence un financement

retour sur la scène politique, en concurrence avec le fringant Sarkozy, dont les « amis » politiques ne voient pas tous l'ascension d'un bon œil.

On dit de la justice parfois



Juppé obligé d'abandonner la mairie de Bordeaux pour avoir couvert l'ancien maire de Paris.

illégal du RPR. Il payait à la place de son patron Chirac, responsable en chef de cette situation, mais intouchable puisque bénéficiant de l'immunité présidentielle.

La cour d'appel de Versailles vient de réduire cette peine. Alors que le procureur demandait deux ans d'inéligibilité, les juges ont estimé qu'un an suffisait, condamnation bien calculée puisqu'elle permet à Juppé de préparer à brève échéance son

qu'elle est aveugle, mais qu'elle est la même pour tous. En tout cas, elle sait parfois bien ajuster ses sentences aux échéances politiques. En toute indépendance, cela va sans dire ! Dans l'entourage du gouvernement, qui avait tant pleuré sur le sort de Juppé après le premier procès, on se contente de dire « *qu'une décision de justice, cela ne se commente pas* ». Ben voyons !

Vincent GELAS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Comment obtenir une augmentation de salaire ?

C'est la question que posait, en titre, un numéro d'*Aujourd'hui en France - Le Parisien* il y a quelques jours. En guise de réponse, le journal conseillait à ses lecteurs d'aller quémander individuellement auprès de leur employeur. Comme s'il était possible, dans les conditions actuelles, de se pointer tout seul dans les locaux de la direction de son entreprise pour réclamer une rallonge sur la feuille de paye...

Pourtant, particulièrement à l'approche des fêtes de fin d'année, la faiblesse des salaires se fait sentir. Pas seulement à cause du passage à l'euro, qui a fourni le prétexte pour arrondir tous les prix à la hausse. Ce sont aussi de nombreuses charges incompressibles qui ont augmenté : l'électricité vient de grimper de 3 %, le gaz de bien plus. Les tickets de transport, notamment la carte orange en région parisienne, augmentent d'année en année, les loyers, les frais bancaires aussi. L'essence demeure à des niveaux élevés. Les produits de consommation ont vu leur prix augmenter nettement plus que ne le prétendent les chiffres officiels de l'inflation : l'INSEE trouve en effet divers prétextes pour minorer les chiffres bruts. Et puis de nouvelles factures sont apparues : TV par satellite, téléphone portable, accès Internet...

Côté salaires, la loi Aubry a fourni le prétexte à un blocage généralisé. Année après année, les montants inscrits dans la colonne « à déduire » ont grossi : la CSG et la CRDS représentent désormais une ponction de 8 %. Une « contribution exceptionnelle temporaire » a surgi de nulle part.

Pour les jeunes, les entreprises ont profité du chômage pour imposer des salaires d'embauche en très forte baisse. Il faut bien souvent au départ se contenter d'un salaire net à trois chiffres...

Pour les moins jeunes, la réforme Fillon des retraites menace le montant de la future pension. Le gouvernement leur propose de cotiser à un « PERP » ou un « PERCO » pour se constituer un complément. Mais c'est une autre forme de baisse de salaire.

Côté fonctionnaires, ce n'est pas plus rose : leur ministre de tutelle, Renaud Dutreil, déclarait récemment à l'occasion d'une réunion de la très select « Fondation Concorde » dans un restaurant chic des Champs Élysées : « À l'heure actuelle, nous sommes un peu

méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5 % depuis 2000. »

Quant à ceux qui ne parviennent pas à boucler leur fin de mois, ils tombent souvent dans la spirale des découverts et des « crédits revolving », ces trompeuses « réserves d'argent » assorties de taux d'intérêts exorbitants.

Le gouvernement par la voix du ministre des affaires sociales, Borloo, a daigné se pencher sur la question : les jours de RTT pourraient ainsi être payés s'ils ne sont pas pris. Et le nombre annuel d'heures supplémentaires qui ne donnent pas lieu à repos compensateur pourrait passer de 180 à 220. Sachant que dans les petites entreprises elles ne sont majorées que de 10 %.

Autrement dit, vous voulez récupérer la partie du salaire qui vous a été piquée ? Travaillez plus ! À la première arnaque, salariale, s'en ajoute une deuxième, sur le temps de travail !

Ce n'est certes pas en allant pleurer dans le bureau du patron, comme le propose *Le Parisien*, ni en accumulant les heures et les jours supplémentaires, comme le voudrait Borloo, que nous retrouverons des salaires corrects. Il n'y a que collectivement, et le plus nombreux possible, que nous pouvons faire reculer les directions d'entreprises, les actionnaires et l'État. Une augmentation générale de 300 euros, c'est le minimum que nous devons exiger pour essayer de boucler les fins de mois.

300 euros, ce n'est pas demander la lune ! Le capitalisme brasse des sommes énormes. Rien que l'an dernier, les PDG des 40 plus grandes entreprises françaises cotées en bourse se sont accordé 10 % de rallonge. Ils ont ramassé 2 millions d'euros en moyenne par personne, soit 173 fois le SMIC annuel, certains atteignant plus de 20 millions.

Tous ensemble, public privé, pour 300 euros par mois d'augmentation générale des salaires, discutons dès maintenant des étapes et des formes de la lutte !

Éditorial des bulletins d'entreprise « l'Étincelle » publiés par la minorité du 6 décembre 2004

Convergences Révolutionnaires n° 36 (novembre-décembre 2004)
bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Délocalisations, chômage et démagogie chauvine

Articles : Paix européenne et guerre impérialiste - Loi Perben et justice à la tête du client - L'hôpital public mis au régime sec - Les accords de collaboration de classe signés par la CGT à la SNCF et à La Poste - La réélection de Bush : faut-il désespérer des travailleurs américains ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euros, ou s'abonner (1an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à : LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Médecins spécialistes

Pleure pas la bouche pleine

Les médecins spécialistes sont passés à l'acte. Plusieurs centaines menacent de fermer leurs cabinets du 6 au 12 décembre et 1 200 sont partis en bus, de Perpignan, pour un « exil symbolique » à... Barcelone. En fait d'exil, ils participent à un colloque sur... les systèmes médicaux européens. On ne sait d'ailleurs pas qui a payé les frais de cet aller-retour médiatique.

Les médecins spécialistes disent qu'ils vont perdre des clients avec la nouvelle convention médicale. En effet, au 1^{er} janvier, un malade devra d'abord voir un généraliste, qui l'enverra éventuellement consulter un spécialiste. Le prix de la consultation spécialiste passera à 27 euros au lieu de 23 ou 25 euros aujourd'hui, selon la spécialité. Le malade serait remboursé intégralement alors qu'aujourd'hui il l'est à 70 %. Par contre, s'il consulte directement un spécialiste, il payera 30 euros et sera moins bien remboursé.

Rien ne dit que ce système sera appliqué, mais les syndicats des spécialistes crient avant qu'on ne les touche. Pour compenser la baisse hypothétique de leur clientèle, ils réclament une augmentation bien réelle de leurs tarifs - ce qu'ils appellent des dépassements d'honoraires - de... 30 à 70 %, puisqu'ils demandent une consultation de 30 à 40 euros.

Il y a deux mois, des chirurgiens avaient menacé de partir, eux aussi, en « exil » mais à Londres. Douste-Blazy avait su les retenir en débloquant pour un « plan chirurgie », 113 millions d'euros sur deux ans, ce qui permettait, entre autres, une augmentation de 12,5 % de leurs honoraires. En 2002, les médecins généralistes avaient obtenu la consultation à 20 euros en cabinet, ce qui représentait une augmentation de 15 % environ par rapport au tarif précédent en vigueur depuis 1998.

Les spécialistes en veulent autant et d'ailleurs même... beaucoup plus. Ils réclament en fait de pouvoir fixer librement leurs tarifs, ce que ne peuvent faire aujourd'hui que les médecins du secteur 2 (37 % des spécialistes) alors que ceux du secteur 1 (63 %) doivent appliquer les tarifs négociés avec la caisse maladie.

Mais il y a médecins et médecins. Si l'augmentation de la consultation du médecin généraliste paraît raisonnable, vu leur rôle et les difficultés de leur métier, en campagne ou dans les grandes villes, il n'en est pas de même des spécialistes. Au vu des chiffres de leurs gains annuels moyens publiés par le journal *Le Parisien*, ils ne sont vraiment pas à plaindre : ceux qui gagnent le plus sont les radiologues (près de 180 600 euros), les moins bien lotis les psychiatres (environ 50 000 euros, à comparer aux 60 000 euros d'un généraliste).

Face à leurs revendications, le ministre de la Santé, Douste-Blazy, a déclaré être convaincu que « dans l'intérêt général, ils - syndicats et CNAM - trouveront très vite un accord pour le bien de toute la population française ». C'est vite dit, car s'ils obtiennent ce droit de dépassement, cette augmentation ne sera pas prise en charge par la Sécurité sociale ; et les mutuelles, pour ceux qui ont les moyens d'en avoir, ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne suivraient pas, comme d'ailleurs pour la retenue d'un euro ou pour l'augmentation du forfait hospitalier.

Par contre, que le gouvernement trouve un accord pour le « bien de tous les spécialistes », c'est fort probable, tant Douste-Blazy se montre ouvert à leurs revendications. Et ce n'est sûrement pas parce qu'il est lui-même cardiologue.

Cédric DUVAL

— Santé publique, profit privé —

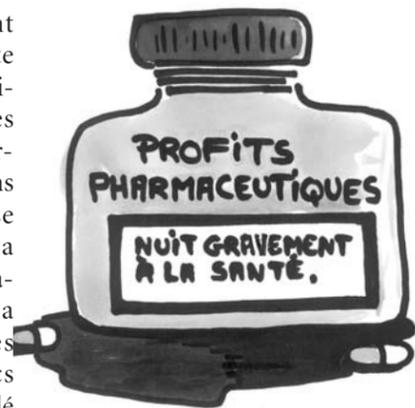
Depuis cet été les laboratoires pharmaceutiques ont obligation de prévenir les pouvoirs publics, en l'occurrence l'AFSSAPS - agence française de sécurité sanitaire des produits de santé -, en cas de risque de rupture de stock sur un médicament. C'est ce qu'a fait le laboratoire Laphal en annonçant qu'il cessait de produire le Mar-silid, un antidépresseur existant depuis cinquante ans, peu cher et utilisé par quelques centaines de personnes. C'est sans doute l'étroitesse de ce marché qui a conduit le laboratoire à cesser la production. Les pouvoirs publics ont donc demandé à Laphal de bien

vouloir trouver un repreneur, ce qui fut fait. Mais le repreneur ne peut pas produire avant la mi-février, laissant ainsi les patients sans médicaments pendant trois mois.

Interrogée sur cette curieuse conception de la santé publique, une responsable de l'AFSSAPS a indiqué que la fabrication de médicaments n'était pas « encadrée juridiquement » et qu'on ne pouvait compter que sur la « bonne volonté » des fabricants.

L'État s'occupe bien de santé publique... à condition que ça n'empiète pas sur la propriété privée.

Paul GALOIS



• Marseille

« Le centre-ville pour tous ! »

Samedi 27 novembre, 500 personnes ont manifesté de la rue de la République à la mairie centrale sur le Vieux-Port aux cris de « Réhabilitation, oui ! Expulsions, non ! »

La rue de la République et les rues alentour constituent un grand ensemble d'immeubles Napoléon III qui se sont dégradés faute d'entretien. Construit au XIX^e siècle, le quartier était destiné au logement des riches armateurs et négociants marseillais. Des opérations frauduleuses de spéculation immobilière (déjà !), entraînant des faillites et le ralentissement des chantiers, dissuadèrent cette population riche de s'y installer. Les immeubles furent occupés par les travailleurs du port, les immigrations successives.

Aujourd'hui, c'est un quartier populaire mêlant personnes âgées qui bénéficient de « loyers 1948 », Français et immigrés de toutes origines. Des familles nombreuses trouvent dans ces immeubles de grands appartements. Les loyers sont au prix du logement social.

Avec le projet Euroméditerranée et la flambée de l'immobilier à Marseille, la réhabilitation de l'ensemble offre la perspective de profits juteux aux deux grandes sociétés immobilières qui se partagent 80 % de la rue. La société Eurazéo qui appartient au groupe financier Lazard et Marseille République, filiale d'un fonds de pension américain Lone Star. Pour les habitants les travaux minimum d'entretien n'ont pas été réalisés alors que loyers et charges étaient bien encaissés, ainsi que les subventions publiques des différentes collectivités locales versées à la société immobilière

P2CI pour la réhabilitation !

Depuis des années, tout est laissé à l'abandon pour pousser les actuels locataires à partir d'eux-mêmes : les ascenseurs ne sont plus réparés, les parties communes ne sont plus entretenues, les appartements sont murés dès le départ de leurs habitants. Du coup près de 800 logements sont vacants sur 1 400, mais les 600 familles qui continuent d'habiter là n'ont pas du tout l'intention d'aller loger ailleurs. Elles ont entretenu leur logement, et elles y tiennent ainsi qu'à leur quartier. D'ailleurs il leur faudrait attendre des années pour obtenir un logement social.

À partir d'août 2004, des familles ont reçu un avis de non-renouvellement de bail, les autres subissent des pressions de toute sorte de la part de « médiateurs » embauchés par le groupe Marseille République pour leur faire quitter le quartier. Les intimidations alternent avec les propositions faussement alléchantes « d'aides au déménagement ». Mais aucune proposition de relogement n'est faite.

Les commerçants sont également touchés. Les baux commerciaux ne sont pas renouvelés, et les petits commerces de quartier qui restent encore se sentent condamnés à fermer à plus ou moins longue échéance.

Les habitants ont décidé de s'organiser pour ne pas faire les frais de la réhabilitation. Ils réclament que les habitants actuels soient relogés sur place, y compris pendant la durée des travaux. Le nombre de logements vacants permettrait largement de les reloger provisoirement. Ils réclament aussi que les loyers leur restent accessibles après la rénovation sinon, au



marché libre actuel de Marseille, ils doubleraient ! Ils ont payé loyers et charges depuis des dizaines d'années pour certains, ce serait bien la moindre des choses qu'on ne leur fasse

pas payer en plus une rénovation qui aurait dû commencer depuis longtemps !

La manifestation du 27 novembre a entraîné dans la rue les vieux habitants du

quartier, les familles, les commerçants. Des gens qui manifestaient pour la première fois de leur vie ont dit que ce ne serait pas la dernière...

Correspondant local

• Lyon – Croix-Rousse

Des habitants en colère

Depuis mercredi 1^{er} décembre, les habitants du quartier de la Croix-Rousse (4^e arrondissement de Lyon) manifestent contre l'extension du paiement du stationnement dans leur quartier.

En effet, fin novembre, ils ont découvert avec stupeur l'installation de parcmètres dans une dizaine de rues. La municipalité de Lyon (PS) a l'intention, dès le 1^{er} janvier 2005, d'y faire payer le stationnement, soit au total plus de mille places de stationnement payant supplémentaires.

Dans ce quartier ancien, le problème du stationnement est réel et la mairie prétend qu'en faisant payer les automobilistes elle libère ainsi des places. Or ceux qui laissent leur voiture sont aussi les habitants mêmes

du quartier, qui prennent les transports en commun pour aller travailler.

Tout le monde était donc en colère et certains ont envoyé individuellement des lettres de protestation au maire d'arrondissement. Jugeant cela insuffisant, une habitante a appelé les gens du quartier à se rassembler mercredi soir devant la mairie du 4^e arrondissement, en posant dans les immeubles une centaine d'affichettes réclamant la gratuité du stationnement pour les résidents.

Le mercredi 1^{er} décembre, plus de trois cents personnes excédées se sont rassemblées devant la mairie de la Croix-Rousse, si bien que le maire d'arrondissement (PS) s'est senti obligé de les recevoir dans la salle du Conseil municipal. Plusieurs personnes lui ont

alors demandé des comptes. Souvent interrompu, il n'a pu fournir que des explications vagues et proposer une réunion « avant Noël », ce qui a fait monter le mécontentement d'un cran.

Tout le monde sait bien que, si le stationnement devient payant, ce sont les plus pauvres qui seront le plus pénalisés. Mais les commerçants aussi craignent que le paiement fasse fuir les clients.

Le lendemain, plus de cent personnes se sont à nouveau rassemblées. Le samedi matin, jour de marché important, c'est une manifestation de plus de trois cents personnes qui s'est dirigée vers la mairie. Il était prévu de se retrouver le soir pour discuter de la suite et de nouvelles actions.

Correspondant local

• Aéroport de Roissy

Un moment d'égarement

Un passager qui a pris l'avion le 3 décembre en fin d'après-midi à l'aéroport de Roissy, ou dont le vol y a fait escale, a continué à se promener paisiblement, et continue peut-être encore, avec 150 grammes d'explosif dans une poche de son sac de voyage.

C'est la situation rocambolesque – mais pas drôle – à laquelle aboutit l'entraînement que la brigade cynophile de la gendarmerie du transport aérien effectuait ce jour-là avec ses chiens renifleurs d'explo-

sifs. Pour exercer ceux-ci, les gendarmes avaient glissé un pain de plastic dans un bagage, mêlé à tous les autres bagages qui transitent loin de leurs propriétaires dans les zones non publiques de l'aéroport. Mais ce bagage, s'il n'échappa pas à la vigilance d'un chien qui l'aurait paraît-il repéré, fut en revanche égaré par des gendarmes qui le perdirent de vue lors de son embarquement sur un tapis roulant vers une destination inconnue.

Sans doute conscients

d'avoir perdu quelque chose, les membres de la brigade ont tardé à avertir leurs supérieurs – ceux-ci auraient-ils au demeurant manifesté plus de flair ? L'affaire révélée, les responsables commencèrent par minimiser l'incident, en parlant au sujet du pain de plastic de « barre chocolatée », tant du point de vue de la taille que de l'innocence du produit – fort heureusement, l'entraînement n'avait pas prévu de faire renifler le détonateur en même temps !

Reste que des gendarmes du transport aérien ont introduit un explosif dans le sac d'un voyageur à son insu. Cet explosif a ensuite vraisemblablement été transporté en avion vers l'une des quatre-vingts destinations possibles ce soir-là au départ de Roissy. Les pandores n'ont plus qu'à aller le rechercher quelque part entre Los Angeles et Singapour, et à s'expliquer avec le voyageur concerné et les autorités locales. Et pour la sécurité, c'est réussi !

En attendant, on constate qu'ils ne sont pas gênés pour introduire un objet dangereux ou illicite dans un sac de voyage personnel à l'insu du propriétaire. On n'ose imaginer les conséquences que pourrait entraîner la découverte de traces d'explosifs sur les vêtements du voyageur victime de la bévue, pour peu qu'il ait été inspecté à son arrivée par des animaux ou des militaires plus futés que ceux de Roissy...

Viviane LAFONT

• Côte-d'Ivoire

L'armée française tue... et ment

Entre le 6 novembre, où les hélicoptères militaires français ont ouvert le feu pour empêcher la foule de franchir les ponts d'Abidjan, notamment au canon de 20 mm, et le 9 novembre, où les troupes de la force Licorne ont tiré sur les manifestants devant l'hôtel Ivoire, plusieurs dizaines de civils et de soldats ivoiriens ont été tués par les troupes de l'ancienne puissance coloniale.

Il a fallu pratiquement trois semaines pour que, devant l'évidence des exactions françaises et les multiples témoignages indi-

gnés, la ministre de la Défense admette, lors du Grand Jury RTL-*Le Monde*, le 28 novembre : « Les soldats français ont été amenés à tirer. Ils ont effectué des tirs de sommation et, dans certains cas, ont été amenés à faire un usage total de leurs armes à feu. Il n'y avait pas moyen de faire autrement. » Un médecin ivoirien qui coordonnait les secours d'urgence parle de « morts par étouffement dans la bousculade » ainsi que de victimes « tuées ou blessées par des balles de différents calibres » et de « pieds et mains arrachés, vraisemblablement par l'explosion de grenades ». Les téléspectateurs qui ont vu un

reportage saisissant de Canal + ont pu constater que les manifestants, femmes, enfants, hommes aux mains nues, étaient désarmés et sans défense. Le 30 novembre, le porte-parole de l'opération Licorne admettait sans frémir qu'à l'occasion des « tirs de sommation » exercés depuis les hélicoptères français au-dessus des ponts d'Abidjan le 6 novembre, « il a pu y avoir des ricochets et un certain nombre de choses qui peuvent faire qu'il y a eu des victimes ». Bel euphémisme !

Cela n'a pas empêché le général Poncet, qui commande les forces françaises Licorne en Côte-

d'Ivoire, d'invoquer, le 3 décembre sur France Info, la « légitime défense » dans le cadre de la fusillade de l'hôtel Ivoire, tout en ajoutant : « Si effectivement nous avons tiré sur la foule, ce ne seraient pas deux, trois, quatre ou cinq morts qu'on aurait eus, mais des centaines de morts ». Au mépris qui s'exprime à travers ce mensonge, on reconnaît l'attitude d'officiers issus en droite ligne de l'époque coloniale avec laquelle la France n'a pas rompu. Au même moment, c'est le chef d'état-major des armées françaises, le général Bentégeat, qui réitérait, en réponse à un journaliste, la

version officielle de la « protection des ressortissants [français] directement agressés » et d'« émeutiers le plus souvent armés » face auxquels il a été « fait un usage important d'armes non létales ».

Cette cascade de déclarations aussi contradictoires que révoltantes ne parvient pas à masquer le rôle réel des militaires de Licorne. Pour protéger les intérêts des capitalistes fuyant la Côte-d'Ivoire, ils n'hésitent pas à tirer sur la foule et à tuer. Une seule réponse est possible : les Français et les troupes françaises hors de Côte-d'Ivoire !

Viviane LAFONT

Gbagbo demande aux entrepreneurs français de revenir

Dans son numéro du 23 novembre, le mensuel *Pouvoir aux Travailleurs* édité par l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes publie un article qui montre que le régime de Gbagbo, tout en jouant sur les sentiments antifrançais d'une partie de la population, ne s'en tourne pas moins vers les capitalistes français.

« À la suite de l'exode d'une partie importante des ressortissants français de la Côte-d'Ivoire, Gbagbo implore le retour des entrepreneurs français. Il a reçu le représentant local de ces derniers et lui a promis des cadeaux

sous diverses formes : exonérations des frais de stockage au port, ajournements de paiement des impôts et autres taxes.

À combien s'élève le montant de tous ces cadeaux ? Ceux qui les empocheront le sauront, mais pas la population qui les payera d'une manière ou d'une autre. Emboitant le pas à Gbagbo, le journal pro-gouvernemental *Fraternité Matin* se met lui aussi à lancer des fleurs en direction du patronat français. Dans son numéro du 19 novembre il écrit : « La conséquence la plus grave d'un départ des Français de la Côte-d'Ivoire sera la disparition de ces petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI) ». (...)

Près de 600 sociétés françaises sont implantées dans ce pays dans différents secteurs d'activité économique, de la restauration, la petite distribution, des services, jusqu'aux très grandes plantations industrielles, en passant par les sociétés d'import-export, de construction et travaux publics, de distribution d'eau et d'électricité, de téléphonie, des banques, etc. Selon le président de la chambre de commerce et d'industrie ivoirienne, les sociétés françaises représentent le quart des investissements dans le pays, et comptent pour près de 50 % dans les recettes fiscales. Ce n'est pas par hasard que l'armée française n'a jamais quitté ce pays

depuis la colonisation.

La Côte-d'Ivoire n'a en effet jamais cessé depuis le début du règne d'Houphouët Boigny d'être la chasse gardée de l'impérialisme français. Et Gbagbo, une fois parvenu au pouvoir, n'a jamais dénoncé cet état de fait car il sait très bien que, tout en protégeant ses propres intérêts, l'impérialisme français assure aussi la sécurité des régimes en place. Les partisans de Gbagbo croient haut et fort leur hostilité à l'égard des troupes françaises et dénoncent que celles-ci ne font rien pour désarmer les forces dites rebelles. Mais ils savent parfaitement que si, au tout début de la crise, en septembre 2002, alors

que la rébellion avançait vers Abidjan, l'armée française n'avait pas été là pour la stopper, la repousser vers Bouaké et l'y maintenir, le régime de Gbagbo n'aurait peut-être pas survécu.

Aujourd'hui Gbagbo demande aux entrepreneurs français de revenir en Côte-d'Ivoire. À supposer que ceux-ci reviennent, ce ne sera certainement pas pour ses beaux yeux ni pour « créer des emplois » comme semble vouloir dire son porte-voix *Fraternité Matin*, mais uniquement pour exploiter les travailleurs de Côte-d'Ivoire avec les bas salaires et les conditions de travail dignes des temps anciens. (...) »



• Philippines :

Catastrophes naturelles et ca

sont produits dans une région où l'exploitation de la forêt est interdite depuis trente ans, justement pour éviter ce genre de catastrophe prévisible.

L'actuel sous-secrétaire philippin à l'Environnement a mis l'abattage illégal au compte de la pauvreté, en ajoutant : « Tant que les gens y verront un moyen de payer leur prochain repas, les arbres n'auront pas une chance ». Il y a en effet, aux Philippines et ailleurs, des ouvriers pour qui s'embaucher dans un chantier d'abattage est le seul moyen de manger. Reprocher la déforestation à ces travailleurs reviendrait à reprocher la pollution aux mineurs de fond, c'est-à-dire traiter en coupables les principa-

les victimes.

Il y a certainement aussi des paysans qui abattent des arbres pour gagner des surfaces cultivables. Après tout, c'est comme cela que l'humanité s'est développée depuis des millénaires. Peut-on reprocher à un paysan sans terre de sacrifier des arbres, y compris des essences rares et protégées, pour essayer de nourrir sa famille ?

Mais ce ne sont pas les petits paysans qui ont fait disparaître la moitié de la forêt philippine en cinquante ans, c'est l'exploitation industrielle, qu'elle soit légale ou illégale. L'ancien secrétaire d'État aux Ressources naturelles du gouvernement philippin accuse nommément cinq

Non seulement les arbres coupés ne retiennent plus la terre mais, en plus, ils servent de béliers et défoncent les maisons. Les dégâts les plus meurtriers se

• Le PS et la Côte-d'Ivoire

Commission d'enquête peut-être... solidarité avec Chirac... c'est certain

Au nom de leur parti, deux députés socialistes, Paul Quilès et François Loncle, ont réclamé une commission d'enquête parlementaire sur les derniers événements de Côte-d'Ivoire. Le Parti Communiste s'est associé à cette demande. Mais si PS et PC font mine de se démarquer du gouvernement dont ils s'étaient pourtant solidarisés lors des affrontements entre les soldats français et les manifestants ivoiriens, ils ne veulent surtout pas s'attaquer à l'armée française, dont ils soutiennent l'action.

Ainsi Ségolène Royal déclarait le 7 novembre dernier : « Le PS est uni derrière l'action gouvernementale, derrière l'action des forces françaises sous mandat de l'ONU. » Laurent Fabius s'était refusé à la moindre critique du « rôle du chef de l'État » qui était, selon lui, « d'assurer la sécurité », ajoutant « la France a un rôle à jouer en Afrique, un rôle qui n'est pas colonial ». François Hollande s'était quand même senti obligé de prendre quelques distances, tardives et du bout des lèvres, d'avec son « ancien ami » Laurent Gbagbo, déclarant en substance qu'il fallait considérer ce dernier non plus comme « socialiste » mais comme « chef d'État » et qu'il ne pouvait donc y avoir de « solidarité » avec lui. Quant à Julien Dray, porte-parole du PS, il a exprimé « l'émotion du parti et sa totale solidarité avec les forces françaises ».

Le PS a toujours soutenu la politique africaine, une politique colonialiste, sous la présidence

de Mitterrand comme sous celle de Chirac. Et dans la crise ivoirienne, son premier réflexe a été d'afficher sa solidarité avec le gouvernement Chirac-Raffarin. Pourquoi réclame-t-il donc cette commission d'enquête ? Pour tenter après coup, une fois la tension retombée en Côte-d'Ivoire, de se démarquer de la droite.

Les dirigeants socialistes et ceux du PC savent qu'une commission d'enquête est sans effet. Elle n'apportera rien de nouveau, si tant est qu'elle voit le jour. Ce sont probablement des parlementaires qui piloteront cette commission comme cela se fait d'habitude ; de droite et de gauche, à un titre ou à un autre, à une nuance près, ils sont tous solidaires de la politique africaine de l'Élysée. Avant même qu'elle soit née, les dirigeants socialistes ont déjà limité le champ d'investigation de cette commission en lui assignant comme objectif d'éclairer les « dysfonctionnements » de la gestion de la crise ivoirienne !

Le fait que Quilès soit à l'origine d'une telle demande ne manque pas de sel, lui qui, lors d'une mission précédente avait tout fait pour blanchir le gouvernement et l'armée française dans sa participation active au génocide rwandais !

L'armée française est sur place, en soutenant pour le moment un dictateur xénophobe, pour défendre les intérêts des grosses sociétés françaises qui y sont présentes. Et pas besoin d'une commission parlementaire pour le découvrir. C'est de notoriété publique.

catastrophes sociales

groupes financiers locaux d'organiser des coupes illégales et de faire du trafic de bois exotiques. Il accuse également les autorités politiques de couvrir ce trafic. Il est certain que l'on ne peut pas abattre et transporter des milliers de troncs sans que tout le monde soit au courant et sans la complicité des autorités.

Ce bois exotique, dont la France est le premier importateur, entre dans le circuit du commerce international et est acheté et revendu par des sociétés ayant pignon sur rue. Certaines qualités particulières de résistance ou d'imputrescibilité le font utiliser depuis très longtemps dans l'industrie. Il est évi-

demment employé pour les meubles et l'ornementation. La SNCF en consomme, les escaliers de la bibliothèque François-Mitterrand en sont recouverts, il est très à la mode dans les « maisons d'architecte » et les salons bourgeois en sont garnis.

À l'autre bout de la chaîne, aux Philippines et ailleurs, les arbres sont coupés pour un profit immédiat et rapide, celui des trafiquants locaux mais aussi et surtout celui des négociants occidentaux. La forêt est ainsi menacée de disparition et les travailleurs mêmes, exploités dans les chantiers forestiers, voient de plus leurs vies menacées à chaque tempête tropicale.

Paul GALOIS

• Il y a 20 ans, à Bhopal, en Inde

L'usine de l'Union Carbide décimait la ville

Dans la nuit du 3 décembre 1983, l'usine chimique du trust américain Union Carbide, à Bhopal, en Inde, explosait. Une des plus grandes catastrophes industrielles de l'histoire venait de se produire, libérant un nuage d'isocyanate de méthyle, de cyanure et de phosgène – ce dernier ayant déjà prouvé ses capacités meurtrières en tant que gaz de combat – qui enveloppait plusieurs quartiers de cette ville de 900 000 habitants.

et déchets de l'usine, laissés sur place, empoisonnent lentement le sol.

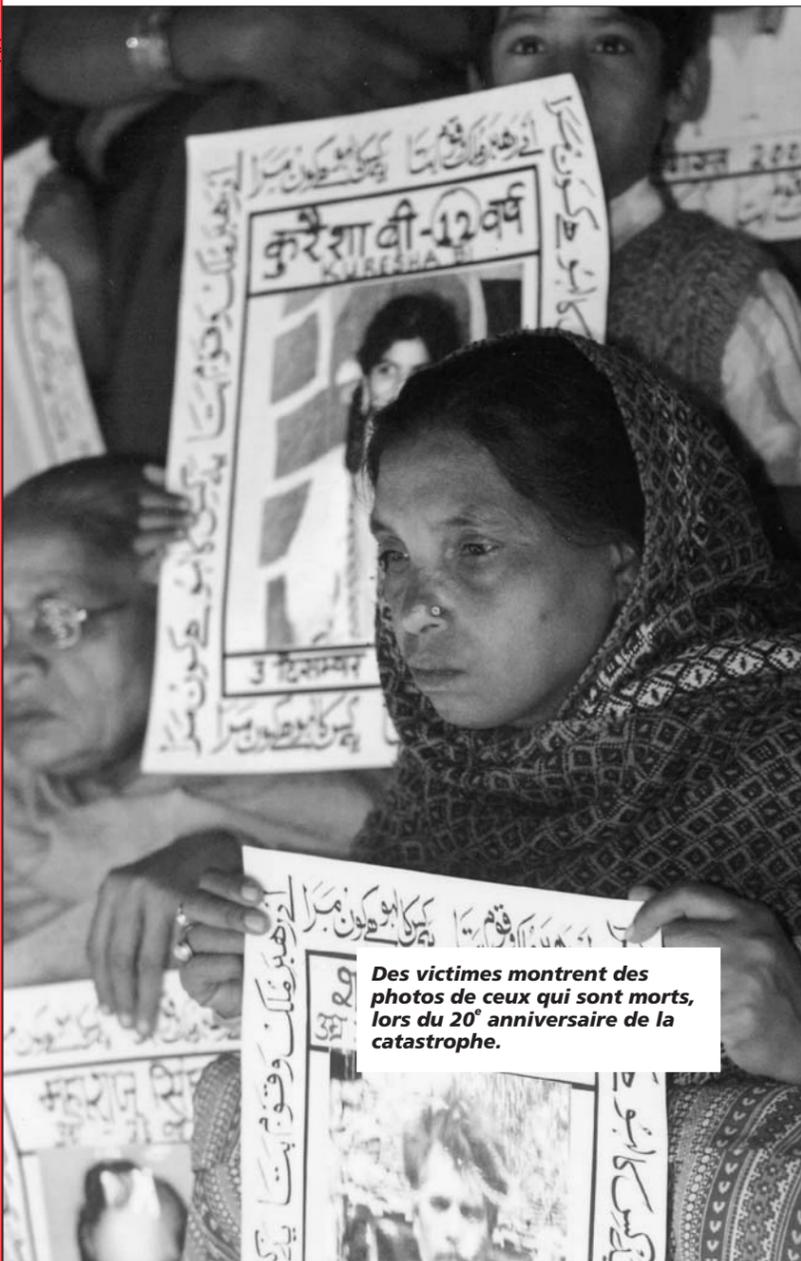
Cette catastrophe était prévisible dès l'ouverture de l'usine, en 1980. Union Carbide avait construit en Inde une usine au rabais, pour y fabriquer et y écouler un insecticide appelé le Sevin. Les installations de contrôle du stockage du gaz nécessaire à la fabrication de l'insecticide, gaz extrêmement dangereux à manipuler et à stocker, ressemblaient aux installations des années quarante

même année, une équipe d'inspecteurs américains relevait une centaine de manquements aux règles de sécurité. De plus, la vente de Sevin n'étant pas à la hauteur des espérances de l'Union Carbide, le trust avait réduit peu à peu ses investissements à Bhopal et le nombre d'employés de l'usine, laissant se dégrader les installations. La nuit de la catastrophe, aucun système de réfrigération ne fonctionnait correctement, les alarmes sonores de température étaient débranchées, les tours de décontamination et la torchère d'incinération étaient en partie démon-

tées. Depuis décembre 1984, Union Carbide ne s'est mobilisé que pour échapper à ses responsabilités. Troisième trust mondial de l'industrie chimique, il a su trouver 3,3 milliards de dollars pour se défendre d'une prise de contrôle par un concurrent, mais il a refusé les trois milliards de dollars d'indemnités demandés par les victimes. Ce n'est qu'en 1989 que le trust a finalement accepté de verser 470 millions de dollars, somme minime et en grande partie absorbée par les intermédiaires et la corruption, dont les victimes n'ont guère vu la couleur.

Aujourd'hui, c'est une sinistre plaisanterie que de qualifier la catastrophe de Bhopal d'accident, tant elle était annoncée. Les responsables du trust chimique ne pouvaient ignorer que leur usine, en Inde, était une bombe dont on ignorait, et c'était la seule inconnue, la date d'explosion. Ils ne pouvaient non plus ignorer qu'elle ferait des dizaines de milliers de victimes, vu sa localisation. Le crime et la préméditation sont patents. Mais cela n'empêche pas les dirigeants de l'époque et les actionnaires de Dow Chemical, qui ont racheté Union Carbide en 1999 – et qui refusent d'assumer les responsabilités d'Union Carbide –, de couler des jours sans nuage sur des matelas de dollars, amassés en partie à Bhopal.

Nelly MEYER



Des victimes montrent des photos de ceux qui sont morts, lors du 20^e anniversaire de la catastrophe.

Entre trois et dix mille personnes moururent immédiatement ou dans les jours qui suivirent – on en ignore le nombre exact car, d'une part, l'un des quartiers joutant l'usine était un bidonville et d'autre part, dans la panique qui suivit, les bûchers funéraires pour éviter les épidémies furent nombreux.

Vingt ans après, 150 000 personnes souffrent encore des séquelles de l'explosion. La nappe phréatique, dont l'eau est utilisée pour alimenter la ville, est toujours polluée et les ruines

et cinquante aux États-Unis. C'est dire qu'elles ne répondaient plus aux normes imposées dans ce pays, ce qui était d'ailleurs une des principales raisons incitant Union Carbide à délocaliser cette fabrication en Inde. Il avait été prévu d'amortir le coût de l'usine en trois ans. Il n'y avait aucun plan d'urgence en cas d'accident, ni conseils et matériel de protection. Dès 1981, un ouvrier était mort ; en 1982, vingt-cinq avaient été intoxiqués. La

• Portugal

Alternance en vue, pour une même politique

Le président de la République portugaise, le socialiste Jorge Sampaio, a dissous l'Assemblée nationale et convoqué des élections législatives anticipées, jugeant sans doute que le mécontentement populaire permettrait au PS de retrouver une majorité au Parlement, ce qui lui permettrait de revenir au gouvernement.

À part quelques provocations destinées à plaire à son électorat, la droite a mené la même politique que le PS auquel elle avait succédé au gouvernement, et recueilli la même impopularité. En juillet dernier, le Premier ministre Durao Barroso avait démissionné de son poste pour prendre la présidence de la Commission européenne.

Sampaio avait alors refusé de dissoudre l'Assemblée, comme le lui demandait toute la gauche, victorieuse aux élections européennes. Il attendit pour dissoudre le Parlement que la zizanie s'installe au sein du gouvernement, que les milieux patronaux se plaignent et qu'une partie de la droite critique son Premier ministre.

Le PS a donc de bonnes chances de revenir au pouvoir. Les sondages lui donnent presque 50 % des intentions de vote, contre 32 % au parti de droite, le PSD. Mais un changement de ministres et de majorité parlementaire ne changera rien aux problèmes.

La crise économique continue, aggravant les difficultés des couches populaires. Le chômage augmente : plus de 400 000 chômeurs officiels, pour 10 millions d'habitants. Et à ce chiffre, il faut ajouter le sous-emploi chronique à la campagne, les emplois précaires et à temps partiel, les salariés prétendument à leur compte (les « prestataires de services ») qui sur leurs maigres revenus doivent financer leur retraite et leur Sécurité sociale.

La crise frappe également les artisans et commerçants. Les fonds européens, qui avaient permis une certaine prospérité dans les années 1990, sont taris. Même le tourisme, une des ressources du

pays, est en chute libre.

Les conditions de travail restent mauvaises. Le Portugal détient le record européen des accidents du travail : chaque année, près de 300 morts et des dizaines de milliers d'estropiés. Cela n'empêche pas les licenciements, les fermetures d'entreprises. Les patrons bafouent la législation du travail et ils bénéficient de la complicité d'une administration corrompue.

La dégradation de la prise en charge de la Sécurité sociale aboutit à de véritables drames. Des centaines de milliers de malades sont en attente d'une opération dans les hôpitaux publics. Il y aurait la solution des cliniques privées, mais là il faut payer de sa poche. Certains qui voudraient aller se faire soigner dans l'Espagne voisine, qui dispose de places dans ses hôpitaux, n'obtiennent pas l'accord de la Sécurité sociale portugaise. Les ministres de la Santé successifs se sont ingénies à supprimer des postes dans les hôpitaux des villes moyennes et les dispensaires des zones rurales.

La corruption est un vrai problème national. La gendarmerie (GNR) et la police sont impliquées dans de nombreux scandales. Parce qu'elle a touché le monde de la politique et du spectacle et que son procès commence, les médias parlent de l'affaire de pédophilie de la Casa Pia de Lisbonne, une institution en faveur de l'enfance abandonnée. Mais la corruption est à un tel point générale que l'ancien président de la République, Mario Soares, démagogue s'il en fut, a appelé à manifester contre les mafias qui gangrènent l'administration, disant même que la situation est pire que sous la dictature salazariste.

Cette dégradation des conditions de vie et de travail des classes populaires va sans doute ramener le PS aux affaires. Mais ni le passé du PS, ni son discours actuel ne permettent la moindre illusion sur la politique qu'il mènera. Pour passer de l'alternance à un changement réel, il faudra bien autre chose que cette alternance politicienne.

Vincent GELAS

• Sommet de Buenos Aires sur le climat

Un écran de fumée

Les Nations unies ont réuni à Buenos Aires leur dixième conférence sur le climat. Il y a sept ans, en 1997, lors de leur troisième réunion à Kyoto, un certain nombre de pays développés, sauf les États-Unis, se sont officiellement engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, essentiellement du gaz carbonique, pour éviter de perturber dangereusement le climat.

La Russie vient, sept ans après, de rejoindre le groupe des signataires ; leur nombre est maintenant de 55 pays, représentant plus de 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, si l'on prend comme référence l'année 1990 : ils ont franchi le seuil fatidique qui transforme ce protocole en un accord censé être contraignant. Mais en fait, on ne voit pas qui pourrait obliger les non-signataires à respecter un accord que les signataires eux-mêmes ont enterré depuis longtemps.

L'objectif fixé à Kyoto est remarquablement flou et ridiculement insuffisant par rapport aux nécessités : il prévoit, à l'horizon 2008-2012, pour l'ensemble des pays concernés, la réduction collective de 5,8 % des émissions par rapport au niveau de 1990, chaque pays s'engageant sur un objectif chiffré précis.

Pourtant, ils seront bien incapables d'atteindre cet objectif, vu qu'entre 1990 et 2001, plusieurs parmi eux ont déjà augmenté leurs émissions de gaz, de 9,5 % par exemple pour le Japon, voire de 36,5 % pour le Canada. Quant à la France, qui s'était engagée sur

un simple niveau zéro d'augmentation, un article du *Courrier de l'Unesco* de 2001 rappelait qu'à l'époque elle avait déjà augmenté ses émissions de 2 %. À quelques exceptions près, ceux qui, pour l'instant, ont tenu leurs engagements l'ont fait malgré eux en raison de l'écroulement de leurs économies, comme les pays de l'Est. C'est le cas de la Russie : si, entre 1990 et 1999, elle a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 47,7 %, cela en dit long, non sur la volonté politique de son gouvernement, mais sur la décrépitude de son industrie. Avant même de rejoindre le groupe des signataires, elle pouvait déjà faire figure de « bon

élève », du moins sur ce point. Elle ne détonera pas vraiment dans ce concert de nations qui font semblant de se préoccuper d'écologie.

Tous ces États, qui ont toujours été plus attachés aux intérêts de leurs industriels qu'à la santé des populations, sont bien incapables de prendre les mesures qui s'imposent pour arrêter la dégradation accélérée de l'environnement sur toute la planète. Cela ne les empêche pas de continuer à se réunir : à défaut de stopper les émissions de gaz, cela permet toujours de jeter de la poudre aux yeux.

Sylvie MARÉCHAL



Pollution dans la pétrochimie lyonnaise, en 1997.

La catastrophe annoncée

Les scientifiques ne s'accordent pas tous sur l'ampleur du réchauffement prévisible d'ici à 2100 (de 1,5 à 6 degrés), ni sur les conséquences qu'il pourrait avoir sur l'élévation du niveau des océans (de 10 à 90 cm) ou sur l'accroissement de la sécheresse en Afrique par exemple. Mais ils soulignent que les gaz à effet de serre s'accumulent effectivement dans l'atmosphère, où ils peuvent avoir une durée de vie très longue – cent ans pour le gaz carbonique par exemple –, et qu'il est urgent de prendre des mesures. On ne sait peut-être pas quelle concentration maximale en gaz il ne faut pas dépasser, comme le rappelle J.M. Jancovici dans un article sur le réchauffement climatique, mais si on voulait simple-

ment que cette concentration cesse d'augmenter, un pays comme la France devrait diviser par quatre ses émissions de gaz carbonique. Les États-Unis devraient faire un effort beaucoup plus grand puisque, à eux seuls, ils représentent 25 % des émissions planétaires. On est loin de l'objectif du protocole de Kyoto !

Quels que soient les chiffres annoncés par les uns ou les autres, il est sûr que la pollution est déjà quotidiennement un problème de santé publique : en 2000, un rapport médical suite à une enquête menée en Autriche, en Suisse et en France, évaluait à 40 000 par an le nombre de décès dus à la pollution de l'air dans l'ensemble de ces trois pays.

Il est sûr également qu'en comparaison des profits à faire, la vie des peuples n'a aucun poids pour ceux qui nous dirigent ; la tragédie de Bhopal, les morts de l'amiante en France ou ceux des sites industriels des pays « en voie de développement » sont là pour nous le rappeler.

Alors, même si tout n'est pas prévisible et ne peut pas l'être, ce qui est absolument certain, c'est que le système capitaliste a prouvé de quels ravages il était capable. Ceux qui n'ont jamais maîtrisé les conséquences économiques et sociales de leur système sont les plus mal placés pour en prévoir à long terme les dégâts écologiques et encore moins pour y remédier.

S. M.

• Éducation nationale réforme Fillon

En arrière toute, pour faire moins avec moins

Les personnels de l'Éducation nationale des collèges et lycées ont fait grève le 7 décembre pour dénoncer le projet de la nouvelle loi d'orientation qui vient d'être annoncé par Fillon. La participation à la grève a été de 43 % de grévistes, selon le SNES, le principal syndicat dans l'enseignement secondaire. Des milliers de manifestants sont descendus ce jour-là dans la rue pour exprimer leur mécontentement.

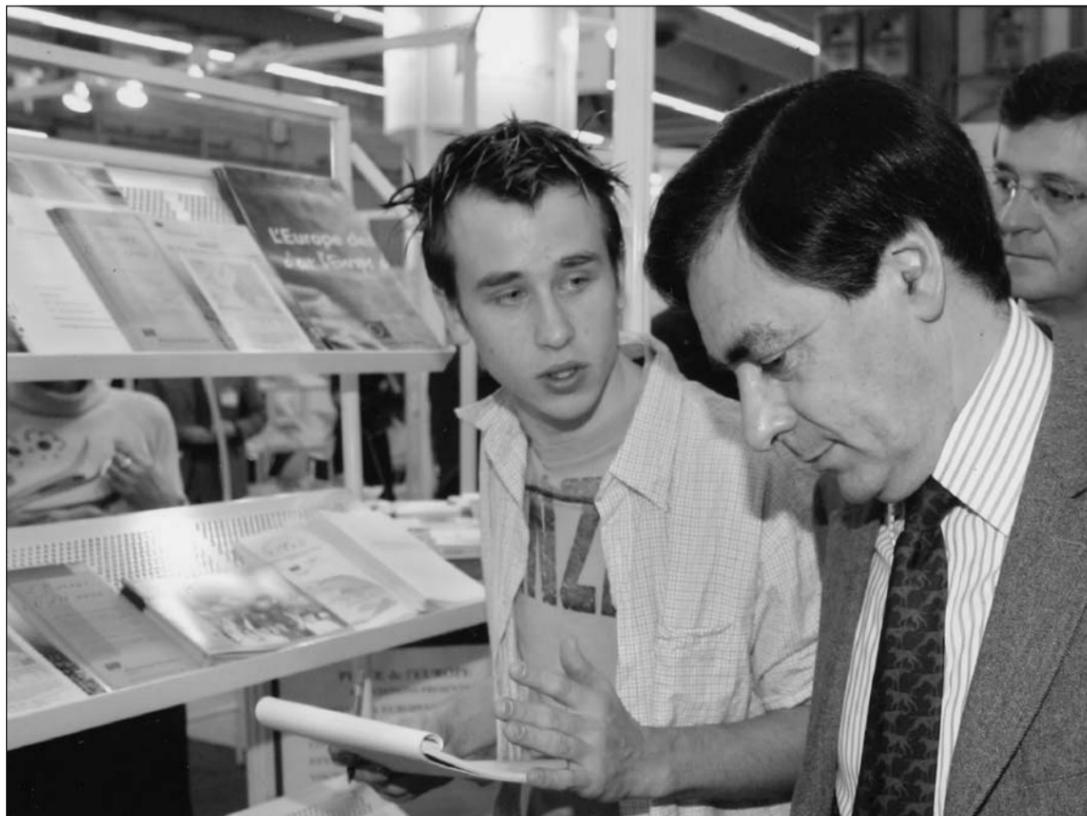
Derrière les propos grandiloquents du gouvernement sur le fait que chaque jeune devrait désormais sortir du système éducatif avec une véritable formation sous forme d'« un certificat des savoirs fondamentaux », c'est-à-dire savoir « lire, écrire, compter, s'exprimer dans une langue étrangère et pouvoir se servir de l'informatique », il y a la volonté du gouvernement de réaliser des économies que l'on enrobe de justifications pseudo-pédagogiques. Les élèves les plus en difficulté, que l'on trouve principalement dans les milieux populaires et qui auraient besoin de l'attention maximum, seront les victimes de la réduction des moyens. Dans le même temps,

on compte alourdir considérablement la charge de travail des personnels qui, selon le gouvernement, ne travailleraient pas assez, en imposant aux enseignants de remplacer leurs collègues absents, c'est-à-dire d'augmenter leurs horaires de travail.

Il est prévu de réduire l'éventail des matières fondamentales enseignées dans les collèges et les lycées. Cela permettra à Fillon de supprimer des postes dans les matières devenues de simples options. Tant pis si la formation générale des élèves en pâtit.

Après avoir tant vanté les travaux personnels encadrés, des heures consacrées à la réalisation par les élèves de dossiers pour le développement de leur autonomie, et pour l'acquisition de méthodes de travail, on les supprime en terminale, sans se vanter cette fois que cette décision permettra d'économiser 1 000 postes d'enseignants.

Il y a quelques semaines, le ministre de la Fonction publique, Dutreil, avait déclaré qu'il faudrait, selon lui, embaucher dorénavant seulement 40 000 fonctionnaires pour remplacer les 77 000 départs à la retraite prévus chaque année jusqu'en 2015. Il compte pour compenser cette diminution d'effectifs sur des « gains de productivité d'à peu près



Fillon discutant avec un lycéen, lors du récent salon de l'Éducation. Il y est venu pour voir ce qu'on pouvait retirer ?

2 % par an ». Comme s'il pouvait introduire des critères de productivité en matière de service public et d'éducation, à moins de considérer les élèves comme des pièces d'usinage ! Mais s'il veut diminuer le nombre d'enseignants de 2 % par an, quoi qu'il en coûte à la formation des jeunes, et à ceux en particulier pour qui l'éducation par l'école est essentielle, on

comprend son calcul.

Dans son dernier grand show télévisé, Fillon avait annoncé deux milliards de financement supplémentaire pour accompagner les réformes. En réalité, il se confirme qu'il ne s'agira que de « redéploiement » de moyens actuellement utilisés par l'Éducation nationale. Ainsi, selon le SNES,

les moyens supplémentaires mis à la disposition des ZEP sont menacés.

Il y a effectivement de quoi s'inquiéter de l'orientation prise en la matière par le gouvernement qui a déjà supprimé des milliers de postes d'enseignants et de surveillants ces dernières années.

Michel ROCCO

• Clermont-Ferrand

Grève au CFA du bâtiment

Le Centre de formation des apprentis du bâtiment est le seul dans le département du Puy-de-Dôme chargé de former des apprentis aux métiers du BTP, à partir de 16 ans et pour un salaire de 280 euros par mois. C'est une association qui dirige le Centre avec des représentants des patrons et des syndicats du bâtiment. Le Conseil régional en est l'un des principaux bailleurs de fonds.

La colère a éclaté suite à deux entretiens préalables aux licenciements de deux formateurs, pourtant en CDI depuis cinq ans. La direction leur reprochait de ne pas avoir rendu à temps un rapport sans leur avoir donné les moyens de le faire correctement. La presque totalité du personnel, une cinquantaine (femmes de ménage, de cantine, secrétaires, ensei-

gnants) a décidé de soumettre, en plus, toutes leurs revendications à la direction :

- révision de la grille de salaire des femmes de ménage, payées en dessous du Smic ;
- davantage de salles pour accueillir les apprentis ;
- refus de groupes surchargés dans les ateliers par manque de postes de travail ;
- embauche de personnel pour encadrer correctement les 900 apprentis ;
- ras le bol des changements incessants d'emploi du temps et d'affectation de groupes ;
- adapter des locaux de l'internat et refus des chambres où s'entassaient trois apprentis pour cinq mètres carrés.

Nous avons informé les apprentis que la direction a renvoyés en entreprise.

Puis nous avons retenu

jusqu'à 21 h 30 le directeur et le secrétaire général de l'association – qui est également secrétaire régional du syndicat des patrons du BTP : la FFB – même s'il se plaignait de ne pouvoir prendre son avion !

À notre demande, la télévision locale, Clermont 1^{re}, a envoyé une journaliste. Celle-ci a pu assister à une partie des discussions et a filmé les interventions. Leur retransmission a fortement énervé nos patrons. La direction a admis que nos revendications étaient justifiées et qu'elle « n'avait pas anticipé la venue massive d'apprentis... depuis dix ans » !

Un échéancier a été obtenu avec des dates précises. Mais, deux jours plus tard, voyant que la première étape n'était pas respectée, nous avons arrêté de nouveau le travail. Le directeur

et le secrétaire général étaient alors au Conseil régional.

À leur retour, le secrétaire général nous annonça que le Conseil régional avait débloqué plus de 395 000 euros pour combler le déficit de l'année précédente et déclara qu'une partie de nos revendications pourraient donc être satisfaites. Il ne parlait plus de « grève illégale ». Tout l'après-midi et même le jour suivant, le travail n'a pas repris.

Le lundi matin, l'adjoint de direction annonça la mise en place de deux salles « Algéco » supplémentaires, le départ vers d'autres centres des apprentis en sureffectif, et que ceux en trop à l'internat seront hébergés à l'hôtel, aux frais du centre ; également deux embauches d'enseignants, le passage à temps plein pour l'une des femmes de

ménage. Il restait cependant des problèmes d'organisation, le salaire des femmes de ménage et le cas de nos camarades menacés de licenciement qui n'est pas définitivement réglé.

À la réunion mensuelle des délégués du personnel, nous sommes donc revenus à la charge. Une lettre était jointe au bulletin de salaire expliquant qu'aucune heure de grève ne serait retenue. Peu après, la direction fit savoir que le salaire des femmes de ménage serait régularisé.

Le sentiment est donc d'avoir gagné. L'ambiance est nettement meilleure, les apprentis sont au courant et nous en parlent, mais nous restons sur nos gardes pour ce qui reste à régler.

Correspondant local

• SNCF Paris Gare de Lyon

Une "iDTGV" que ne partagent pas les cheminots !

Lundi 6 décembre, le lancement d'iDTGV à la Gare de Lyon à Paris ne s'est pas déroulé dans l'harmonie, la douceur et les petits fours, ainsi que l'aurait espéré la direction SNCF. Bien au contraire.

Des centaines de cheminots, à l'appel principalement de Sud-Rail, se sont rassemblés sur la plate-forme d'où devait partir ce fameux TGV, afin d'exprimer leur colère et leur opposition à ce qu'il faut bien appeler encore un petit bout de privatisation de la SNCF. Une armée de cadres et de CRS était aussi au rendez-vous.

Le décor ainsi posé, restait à la SNCF à faire partir à l'heure le TGV avec à son bord les passagers internautes. Seulement, les ruses consistant à faire croire que le TGV partirait de telle voie plutôt que de telle autre, histoire d'éloigner les manifestants, ont échoué du fait de la connaissance des cheminots sur les manœuvres des trains... et des patrons. Et puis, quand les cordons de CRS s'installèrent

dans un endroit, il ne fallait pas sortir de Polytechnique pour comprendre d'où allait partir le TGV !

Toute honte bue et sous la protection des CRS, les hauts cadres ont fini par jouer les « agents d'accueil », filtrant les passagers sous les quolibets des cheminots. Le TGV, sur lequel un cadre de la traction a remplacé le conducteur, est finalement parti avec 35 minutes de retard et l'appui des CRS qui voulaient interdire d'éventuelles descentes de manifestants sur la voie.

Le nombre de manifestants et de grévistes montre l'inquiétude des cheminots face à une privatisation annoncée, qui s'accompagnera forcément de centaines de suppressions d'emplois, notamment aux guichets des ventes. Plus généralement, c'est un indice du ras-le-bol qui pourrait bien annoncer un coup de colère des cheminots.

Correspondant LO



- Le progrès, d'accord, mais pour tous

Afin de concurrencer les voyages en avion à bas prix, la SNCF vient donc de lancer une formule expérimentale de billets bon marché pour les voyages en TGV sur le trajet Paris-Lyon-Marseille-Toulon. À condition de réserver très longtemps à l'avance et de le faire par Internet, et seulement par Internet, les voyageurs pourront prendre place dans une voiture spéciale (iDTGV) attelée à un TGV classique, en payant moins cher qu'un billet normal.

Une telle formule aurait fort bien pu être vendue aux guichets des gares ou par les

automates, d'autant plus que les voitures iDTGV en question appartiennent à la SNCF. Mais celle-ci en a décidé autrement. Une société créée à cette occasion, filiale à 100 % de la SNCF, reçoit le lot des places à vendre, qu'elle gère comme elle l'entend, avec son propre personnel.

Dans une période où la direction ne cesse de faire pression sur les vendeurs des guichets pour exiger d'eux plus de rendement, tandis qu'elle multiplie dans les gares les automates destinés à les remplacer, la mise en place de ce iDTGV a renforcé l'inquiétude des agents de la SNCF sur leur

avenir. Les progrès réalisés en matière de rapidité du transport par chemin de fer, comme ceux liés à la généralisation d'Internet, devraient bénéficier à tous : à tous les voyageurs et pas seulement à ceux qui sont abonnés à Internet ; aux guichetiers, en améliorant leurs conditions de travail et en maintenant leur emploi.

La SNCF a annoncé la couleur en prévoyant la suppression de près de 1 300 postes de travail dans les services commerciaux au cours des trois prochaines années. Mais les cheminots n'ont pas à faire ainsi les frais de la modernisation.

• Île de la Réunion

Réforme du marché du sucre,

En faveur des gros producteurs et des industriels

Un projet de réforme de l'Organisation commune du marché du sucre ne donnerait, paraît-il, pour objectif de « stabiliser les prix et d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs ». Mais entre les affirmations des experts et la réalité, il y a place pour toutes les craintes des producteurs (des petits en particulier) et des ouvriers de la filière, quant à leurs revenus, voire leur avenir.

Le commissaire européen en charge du dossier s'est prononcé pour la baisse du prix de la tonne de sucre, qui devrait se faire en plusieurs étapes, jusqu'à 2007. Ce même commissaire a aussi préconisé une baisse de la production et des quotas, ainsi qu'une diminution des aides à l'exportation.

La réglementation actuelle fixe le niveau des quotas attribués à chaque pays. Ces quotas bénéficient de la garantie de prix et d'écoulement. Il y a en fait trois quotas. Le quota A correspond à 98 % du prix d'intervention, c'est-à-dire du prix fixé chaque année par les ministres

de l'Union européenne. Sa commercialisation est destinée à la France et à l'Europe. Le quota B comptabilise pour sa part la production du sucre exportée sur le marché mondial grâce à des subventions. Enfin, les surplus appartiennent au quota C, dont le prix dépend des seuls cours mondiaux.

Les départements d'outre-mer bénéficient actuellement d'un quota indépendant de celui défini pour la France métropolitaine. Le quota garanti de l'île de la Réunion s'élève à 294 648 tonnes.

Quelle réforme ?

Les prix fixés par le système européen donnent la tonne de sucre à 632 euros, ce qui est trois fois plus élevé que le prix du marché mondial (210 euros la tonne). Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, de nombreux pays ont donc protesté contre le système européen, jugé trop protectionniste. En 2002 par exemple, l'Australie, le Brésil et la Thaïlande, trois gros pays producteurs de sucre, avaient déposé une plainte contre l'Union européenne.

Après maintes rencontres et discussions, une réforme a été présentée par les instances européennes elles-mêmes en juillet dernier, qui prévoit de réduire de 33 % le prix du sucre. Il passerait de 632 euros à 421 euros la tonne dans les trois années à venir. Le quota de production communautaire serait lui aussi réduit de 17,4 millions à 16,63 millions de tonnes en quatre ans. Enfin, un coup de frein serait donné aux exportations subventionnées, qui passeraient de 2,4 millions à 400 000 tonnes.

Il peut sembler paradoxal que les commissaires et autres experts européens cèdent si facilement sur les prix et les quotas de production, alors que ceux-ci déterminent les profits des gros producteurs et des principaux industriels qu'ils ont pour tâche de défendre. Mais la réforme envisagée ne lèse quasiment pas les producteurs et les industriels du sucre.

Les gros pas perdants

Ainsi, le groupe français Tereos, qui ne possède pas moins de 125 000 hectares de

canne à sucre au Brésil et à la Réunion et 155 000 hectares de terre à betteraves en Europe, dont la majeure partie en France, sans compter ses sucreries et autres distilleries, a lui-même proposé une baisse des prix au commissaire européen. Ce groupe, comme Saint-Louis sucre et d'autres encore, a anticipé la réforme du marché en restructurant ses entreprises, c'est-à-dire en concentrant sa production, en fermant des usines, en supprimant des emplois par milliers, notamment en Picardie. Et ce phénomène n'est pas spécifiquement français. Alors qu'on comptait 240 sucreries dans l'Union en 1990, il n'en restait plus que 135 en 2001.

Et puis, pour qu'aucun des principaux producteurs et industriels ne soit touché, garantie leur a été faite de toucher une compensation d'environ 60 % sur la perte de revenus engendrée par la réforme. Pour l'île de la Réunion, c'est une compensation totale qui a été annoncée. Et comme cette compensation devrait être accordée à tous les producteurs, on pourrait penser qu'aucun d'entre eux

ne sera lésé. Ce qui n'est pas du tout sûr.

Aujourd'hui, pour s'assurer un revenu décent, le petit planteur, qui ne peut espérer voir sa surface de terre s'accroître, doit produire une canne très riche en sucre, qui va au-delà de 13,8 % de teneur. Il reçoit alors un supplément pour une telle production. Mais la compensation à venir pourrait, elle, être calculée non pas sur la teneur en sucre, mais sur la seule quantité de canne produite. Dans ce cas, le petit planteur serait fortement défavorisé.

Par toutes les compensations qu'il offre, l'État se substitue en fait aux industriels. Pourtant ce serait à eux, à ces groupes riches à milliards, d'assurer un prix d'achat correct aux petits producteurs, sous peine de faire face à leur colère, comme ils devraient faire face aussi à la colère de tous les ouvriers qu'ils ont mis dehors et de ceux dont ils s'approprient encore à supprimer les emplois.

Correspondant local

• Peugeot – Sochaux

Le patron responsable, coupable... et relaxé !

Décembre 2002 à l'atelier Ferrage de Peugeot Sochaux : renversé par un fenwick alors qu'il empruntait un passage piéton, un ouvrier de 58 ans est entraîné sous les fourches de l'engin sur 5 mètres avant que l'ouvrier cariste ne s'en aperçoive et ne s'arrête ! C'est un calvaire pour la victime : perte d'un œil, bras droit arraché, thorax enfoncé, blessure à l'abdomen.

Deux mois auparavant, dans un tract intitulé « *Un parcours du combattant dans un coupe-gorge* », les militants CGT de l'atelier avaient précisément dénoncé les conditions invraisemblables de circulation dans ce secteur : « *Va-t-il falloir recevoir ou donner des coups de fourches selon qu'on est piéton ou cariste pour que la direction se remue ?* ».

Comme toujours quand la

direction plante un nouveau secteur, on installe des machines, et seulement après on essaie de caser les locaux sociaux, sans se préoccuper du trajet entre vestiaires et postes de travail avec passage au milieu du trafic d'engins.

Au lendemain de l'accident, la direction de l'atelier déclarait qu'elle attendait la semaine 52 – après Noël – pour réaliser les travaux de sécurisation ! La

production avant, la sécurité après.

Sur plainte de la victime, l'affaire est passée il y a un mois au tribunal de Montbéliard. Le procureur mettait précisément en cause la direction de l'entreprise en s'appuyant sur un avis du CHSCT, un rapport de la direction départementale du travail, ainsi que le tract de la CGT. Tous ces documents concluaient dans le même sens. Mais il n'empêche que le procureur faisait déjà pencher la balance dans un certain sens puisqu'il demandait quatre mois de prison avec sursis pour l'ouvrier cariste et 150 000 euros d'amende pour l'entre-

prise. Bref, prison pour l'ouvrier et amende pour le patron. Enfin, le jugement a été rendu vendredi 3 décembre : l'ouvrier cariste est condamné à trois mois avec sursis et 350 euros d'amende... et Peugeot est relaxé !!!

L'avocat du patron avait osé affirmer dans sa plaidoirie que « *la sécurité, l'organisation ont toujours été respectées chez Peugeot Sochaux* ». La presse locale conclut prudemment que « *ce point de vue est apparemment partagé par les magistrats* ». Apparemment, les journalistes eux-mêmes stupéfaits du jugement n'osent pas en dire plus.

En résumé, deux ouvriers

sont victimes et payent cher. De son côté, Peugeot sort blanchi de cette affaire. Et le pire, si l'on peut dire, c'est que ce jugement constitue désormais une menace pour tous les conducteurs d'engins, et plus généralement pour tous les travailleurs responsables de machines ou d'installations à risques.

Apparemment il n'y a pas eu un magistrat pour aller dans l'atelier se rendre compte de la réalité du terrain. Dans les ateliers, les ouvriers sont choqués par ce jugement et affirment, eux, leur solidarité avec les deux ouvriers victimes.

Correspondant local

• Informatique Renault

La direction n'en a pas fini avec nous !



Vendredi 3 décembre, nous étions une centaine de travailleurs de l'Informatique Renault au tribunal de Nanterre.

Les syndicats FO du Siège social à Boulogne (Hauts-de-Seine) et du Technocentre de Guyancourt (Yvelines) avaient attaqué en justice la direction de Renault. Cette action en justice avait pour but d'essayer d'annuler la consultation réalisée par le Comité central d'entreprise du 23 juin dernier, pour « défaut d'information » des représentants du personnel.

À l'issue de ce Comité central, la direction considérait qu'elle pouvait mettre en place son plan d'externalisation, à savoir, premièrement le transfert du secteur « Poste de travail » (60 personnes) dans une autre société, et deuxièmement la mise en place de la BU (Busi-

ness Unit), c'est-à-dire un partenariat Renault-entreprise extérieure concernant au moins 1 000 personnes, la « BU » étant considérée par tous comme la première étape de l'externalisation.

Pas étonnant que, dans ces conditions, 194 salariés de l'Informatique Renault aient joint leur assignation à titre individuel à celle de FO !

Les salariés présents au tribunal ont applaudi la plaidoirie de l'avocat. Le jugement aura lieu le 21 janvier 2005. Toujours est-il que nous étions tous très contents de montrer une fois de plus à la direction notre détermination à refuser l'externalisation de l'Informatique. À suivre...

Correspondant LO

• Schneider Electric (Grenoble)

Fin de la grève à l'Informatique

La grève des salariés de l'informatique de Schneider Electric à Grenoble (400 salariés) a pris fin mercredi 1^{er} décembre.

La lutte contre l'externalisation de ce secteur avait commencé à l'initiative de l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-UNSA, il y a dix-huit mois. Elle avait pris diverses formes : pétitions, réunions, manifestations, avant la dernière grève avec occupation, qui a duré deux semaines. Cette grève a commencé quand le nom du repreneur, la société de service Cap Gemini, et le montant de la transaction, 1,6 milliard d'euros, ont été annoncés. Les personnels étaient inquiets pour leur avenir (pas de garanties d'emploi) et le maintien de leurs conditions de travail (horaires, proximité, primes et acquis divers).

La direction s'est montrée intransigeante, ne voulant pas créer de précédent, car d'autres secteurs du groupe sont dans sa ligne de mire. Lors des séances de négociation à Aix-les-Bains puis Lyon – toujours à bonne distance des grévistes – elle ne lâchait que quelques miettes. C'était pourtant assez pour la CFDT, syndicat le plus influent dans cette entreprise, qui selon ses dires « *ne voulait pas continuer pour une virgule [...] et prendre le risque de tout perdre* ».

Malgré la propagande défaitiste de ce syndicat, un vote des grévistes, à bulletins

secrets, donnait une majorité en faveur de la continuation de la grève et de l'occupation. La CFDT demandait un second vote, accepté par les autres organisations « *pour ne pas briser l'unité syndicale* ». Comme ce vote s'avérait encore positif, la CFDT s'est finalement retirée du mouvement. Cet abandon et l'intransigeance de la direction ont mis un terme à celui-ci. Le mouvement a donc cessé avant le rassemblement de tous les salariés Schneider, envisagé pour le jour suivant.

Les grévistes ont distribué dans tous les secteurs un tract dénonçant « *le coup de hache dans le dos de la CFDT* ». La reprise du travail s'est donc faite avec une certaine amertume, notamment chez les sympathisants CFDT, très déçus. Les grévistes ont tout de même obtenu, selon l'ancienneté, une prime de 3 à 8 mois de salaires, de 1 à 2 ans de garantie d'emploi chez le repreneur, ce qui n'est pas rien dans la période actuelle. Ils ont également appris à se connaître et appris que, s'ils avaient un patron comme ennemi face à eux, ils avaient aussi de faux amis.

Correspondant local

• Gastronomie

Émincé de droit du travail avec sa cassolette de profits

Le restaurateur Marc Veyrat, à Chamonix, a licencié une lingère pour inaptitude après quarante ans de travail. Usée, elle n'arrivait plus à faire les 60 heures et plus par semaine que son patron exigeait d'elle, en ne lui en payant que 43... Le tribunal des prud'hommes, puis la cour d'appel, ont condamné le restaurateur à payer 250 000 euros, arriérés de salaires et dommages et intérêts confondus. Mais celui-ci a fait un recours en cassation. Ce restaurateur prétendra-t-il qu'il payait mal ses employés afin de rester « concurrentiel » ? Evidemment, quand on propose comme il le fait des menus à 270 et 360 euros, la chambre pour la nuit de 450 à 700 euros (tarifs d'aujourd'hui), la marge est serrée ! En calculant bien, avec son salaire du mois, la lingère aurait tout juste pu dîner et dormir... un soir sur son lieu de travail.

Il est vrai que tout cela se passait avant que le gouvernement Raffarin ne donne des subventions aux restaurateurs pour que, les pauvres, ils puissent payer leur personnel...

Paul GALOIS

• Cegetel – Lyon-Bron

Grève contre restructuration et licenciements

Le groupe Cegetel-SFR-Vivendi veut supprimer 153 emplois, avec à la clef une centaine de licenciements (voir LO n° 1896).

L'Internet et le téléphone fixe, principalement les services techniques, sont visés. Il s'agit pourtant d'une branche en pleine croissance

jusqu'au retrait du plan social.

La nuit, des grévistes se sont relayés devant l'entreprise. Le vendredi matin, le mouvement continuait. C'est alors que les grévistes ont vu arriver des bus, prévus avant la grève pour les emmener à une réunion où la direction devait présenter



avec l'Internet haut débit et les télécommunications d'entreprise.

Plutôt que de former les techniciens sur les nouveaux systèmes qu'elle veut implanter, la direction préfère les éjecter et en embaucher d'autres tout formés que, vraisemblablement, elle voudrait payer moins. Sur le site de Bron, une soixantaine de postes sont menacés. Le plan comprendrait des licenciements et aussi des mutations de Lyonnais à Paris et de Parisiens... à Lyon !

Mercredi 1^{er} décembre, une assemblée générale convoquée par les syndicats votait la grève pour le lendemain. Ce jour-là, la quasi-totalité du service visé, près d'une centaine de techniciens sur 120, s'installait à l'entrée de l'entreprise. Ils vivaient là leur première grève, et l'ambiance était enthousiaste. Chacun voit que le groupe gagne beaucoup d'argent : plus de 1,2 milliard d'euros de bénéfices pour Cegetel-SFR, qui appartient à Vivendi, lequel a distribué 3 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2003. Le mot d'ordre est clair : en grève

son point de vue.

Les bus sont restés vides, et le directeur qui devait tenir la réunion a dû venir au milieu des grévistes pour tenter de les rassurer. Mais il a surtout montré par là que la direction commence à s'inquiéter. Il faut dire que le site de Bron abrite la supervision du réseau chargé de faire face à toutes les pannes éventuelles.

Dans la journée, les grévistes ont aussi appris que lors d'une réunion à Paris avec les syndicats, la direction avait fait le chantage suivant : si vous acceptez le plan social, on ne touche pas à la mutuelle. En effet, en même temps que sa restructuration, la direction SFR-Cegetel engage une importante attaque contre la mutuelle de tous les salariés du groupe, cherchant à réduire sa participation.

Ce chantage n'a fait que rajouter à la révolte. La poursuite de la grève a été votée pour le lundi 6 décembre pour faire le lien avec le mardi 7 où une journée d'action du groupe était déjà programmée.

Correspondant local

• Thomson – Rennes et Brest

Contre les suppressions de postes

Plus d'une centaine de salariés du centre Thomson de Brest sont venus rejoindre leurs collègues de Rennes, lundi 6 décembre, pour manifester ensemble contre le projet de suppression de 86 emplois à Brest. La direction prévoit de fermer tout le secteur production et de ne conserver que 45 emplois dans une toute petite structure, ce qui augure bien mal de son avenir.

Tout cela s'inscrit dans un vaste plan de restructuration que Thomson met en place, visant à vider les usines progressivement pour les fermer ensuite. Plusieurs usines, qui fabriquent des éléments pour tubes cathodiques, sont menacées de fermeture en Bourgogne. L'usine d'Angers, qui fabrique des téléviseurs, voit régulièrement ses effectifs diminuer, avec récemment les transferts de 160 travailleurs dans une nouvelle société, où Thomson a une participation minoritaire.

Et à Rennes, les salariés ne se sentent pas protégés parce que la direction a choisi d'y transférer une partie de la production de Brest. Chacun sait qu'elle cherche à diviser les secteurs de Brest et de Rennes, mais que l'avenir de la production à Rennes n'est pas assuré.

La manifestation avait donc lieu à Rennes le jour où la direction commençait la mise en œuvre de son plan. Dès 7 h 30, nous étions une centaine, Rennais et Brestois ensemble, à distribuer un tract aux collègues qui arrivaient et à engager la discussion. Nos collègues brestois ont ainsi pu s'adresser aux ingénieurs des labos qui sont nombreux à Rennes (environ 600). D'ailleurs, en 2003, quatre cents d'entre eux avaient été confrontés à un plan d'une trentaine de licenciements qui, finalement, a été mis en échec.

À 9 heures, l'ensemble du secteur production de Rennes a quitté les ateliers et s'est rassemblé devant les grilles avec nos

collègues brestois, partant ensuite en cortège vers les labos. Mais la direction, ayant peur de la contagion, avait fait fermer les portes, interdisant tout passage. Tant pis pour elle car, pendant ce temps, une assemblée générale avait lieu du côté labos, rassemblant près de cent personnes.

Ensuite, nous avons été trois cents à descendre manifester en ville pour affirmer notre volonté de nous opposer ensemble aux projets de licenciements. Tout cela dans une ambiance dynamique qui a regonflé tout le monde.

La journée était donc réussie et l'idée fait son chemin que, si certains d'entre nous sont attaqués, que ce soit en production ou dans les labos, à Rennes, à Brest ou ailleurs, c'est nous tous qui sommes attaqués. Si nous voulons faire reculer la direction et ses projets de licenciements, c'est dans ce sens qu'il faudra agir.

Correspondant LO

• Atlancim – Carquefou et Clisson (Loire-Atlantique)

La famille Duarte encaisse et licencie

Il y a quelques semaines, les salariés d'Atlancim, fournisseur de pièces pour l'automobile, ont débrayé lors de la venue de leur patron. Ce dernier, président du groupe Duarte, leur avait pourtant promis à cette occasion que tout allait bien. Mensonge !

Une semaine plus tard, les salariés apprennent que le groupe veut fermer le site de Carquefou, où il y a environ quatre-vingts personnes. La seule proposition faite : ils devront se rendre sur le site de Clisson, à

plus de 50 kilomètres de leur actuel lieu de travail.

La famille Duarte est classée 143^e grosse fortune de France. Elle a racheté, il y a quatre ans, Atlancim pour 6,1 millions d'euros et, à l'heure actuelle, le total des prélèvements du groupe sur l'entreprise s'élève à 10,8 millions d'euros. Autant dire que les salariés ont largement contribué à ce bénéfice. Et maintenant, ceux-là coûteraient trop cher !

Ce ne sont évidemment pas les salariés de Carquefou et de

Clisson qui coûtent, ce sont les bénéficiaires que le groupe ramasse et qui plombent les comptes.

Une série de débrayages ont été largement suivis. Une manifestation dans les rues de Nantes a regroupé deux cents personnes. Les travailleurs ont pu y faire savoir plus largement ce qui se trame dans les entreprises de la périphérie nantaise en entonnant le slogan : « Duarte, menteur, voleur ».

Correspondant local

• La Poste – Paris 11

Près de deux mois sans salaire

Au moment même où la direction de La Poste se vante du contenu social des accords de Vaugirard, qu'elle vient de signer avec la plupart des organisations syndicales, son attitude vis-à-vis de deux jeunes postiers embauchés en CDD début octobre au bureau de Paris 11 vient rappeler ce que valent ses belles paroles.

Elle qui se vante dans ces accords de l'attention toute particulière qu'elle porte aux jeunes et de son intention de transformer 10 000 CDD en CDI, elle a laissé ces deux travailleurs sans paye pendant presque deux mois !

Tous deux ont été intégrés à la brigade qui commence à 5 heures

du matin. Sans moyens de transports, cela signifie un départ à 4 heures et beaucoup de marche à pied pour ces deux postiers. Le problème du logement est également épineux : l'un d'eux, qui vient de Montpellier, s'était vu promettre un logement par La Poste, dont il n'a pas vu la couleur une fois arrivé au bureau. Il a donc dû s'arranger en se faisant héberger, avant de finalement trouver une place en foyer.

Au bout d'un mois sans ressources, nos deux camarades ont eu des problèmes ne serait-ce que pour se payer de quoi manger. Heureusement, ils ont pu compter sur la solidarité de leurs collègues.

Scandalisés par la situation dans laquelle les mettait la négligence de la direction, des postiers sont allés faire pression sur la direction, réclamant une avance, pour qu'ils puissent au moins payer la cantine et que la direction hâte le déblocage de leur paye, ce qui a finalement été fait, le 23 novembre.

Le cas de ces deux travailleurs n'est pas isolé, la direction ne se souciant pas de savoir comment les jeunes embauchés en contrat précaire font pour vivre en attendant qu'elle daigne les payer. Une négligence qui ressemble bien à du mépris...

Correspondant LO

• Conservatoire national des Arts et Métiers – Paris

L'art de saborder les métiers

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) assure un service public de formation pour adultes. Chaque année, à la seule condition d'avoir le baccalauréat, 80 000 auditeurs suivent ses cours, le plus souvent en soirée. Les enseignants y font aussi de la recherche. L'autre mission du CNAM est de diffuser la culture scientifique et technique grâce au musée des Arts et Métiers.

Deux assemblées générales des personnels se sont tenues à l'appel de l'intersyndicale, mardi 23 et vendredi 26 novembre. On n'avait pas vu autant de monde en colère réuni depuis longtemps : près de 200 personnes sur 1 500 salariés répartis sur plusieurs sites. L'inquiétude est grande en raison des restrictions budgétaires et à cause des incertitudes sur l'avenir.

Pour le budget 2005, il manquerait 21 millions d'euros, dont un tiers pour la mise en conformité avec la réglementation incendie. La sécurité est le cadet des soucis de l'administration : il n'y a plus de CHS depuis le mois de mars, et les travaux de réhabilitation des bâtiments sont sans cesse différés. Mais il y a pire : le président du conseil d'administration, Dehecq, par ailleurs PDG de Sanofi, entreprise très profitable, envisage de « fermer le CNAM ».

En attendant, il y a eu 10 millions d'euros enlevés dans le budget de fonctionnement des services, soit une baisse de 20 %. Or, il y avait déjà eu une diminution de 30 % en 2004 ! Et d'autres mesures d'austérité sont déjà annoncées : les travaux d'entretien et les achats de bureau seraient gelés, et aussi la masse salariale. Comme celle-ci augmente chaque année par le jeu normal de l'ancienneté, cela conduirait à ne pas renouveler les contrats à durée déterminée des trois cents collègues qui en bénéficient. Ces suppressions de postes s'ajouteraient au non-remplacement de fonctionnaires partant en retraite. L'autre « solution » envisagée serait de réduire l'offre de formation aux usagers du CNAM.

Toutes ces mesures jetteraient des collègues au chômage, aggraveraient les conditions de travail et le service rendu au public. Un conseil d'administration extraordinaire a été convoqué pour décider cette orientation d'austérité.

L'assemblée générale a donc voté une motion dénonçant les « solutions » de la direction et exigeant non seulement le maintien des CDD mais aussi la création d'emplois. Le même jour une centaine de travailleurs du CNAM allaient chahuter la réunion du conseil d'administration, provoquant un départ rapide de Dehecq.

En tout cas, à peine l'assemblée générale avait-elle eu lieu que la direction trouvait les millions nécessaires à la sécurité incendie, encore introuvables la veille. Un premier succès encourageant. Pour la suite, il y a en préparation une journée de grève, qui associerait tous les personnels et les auditeurs des cours du CNAM.

Correspondant local

• Napoléon

Dictateur et massacreur

Le bicentenaire du sacre de Napoléon 1^{er}, le 2 décembre 1804, a donné lieu à bien des articles ou des déclarations. Le plus souvent, il était présenté comme le créateur d'une France « moderne », celui qui l'a dotée d'institutions sur lesquelles l'État s'appuie toujours, et qui a « consacré les conquêtes révolutionnaires ».

Si personne ne nie quand même que toute sa carrière fut celle d'un chef de guerre, cela ne traduirait pas, selon le socialiste Max Gallo, « une volonté d'expansion illimitée de l'Empire », mais ces guerres incessantes auraient été dictées par le fait que « Napoléon voulait faire accepter à l'Europe la France telle qu'elle était au sortir de la Révolution ». À les lire, Napoléon aurait été d'abord le défenseur d'une France libérée des chaînes de l'Ancien Régime. Mais s'il

Révolution. Mais en même temps, il scellait l'inégalité entre les patrons et les ouvriers. Le Code Civil donnait tous les droits aux patrons, qui pouvaient être crus sur parole s'il y avait litige avec leurs ouvriers. Ceux-ci étaient en outre, depuis 1803, obligés de posséder un « livret ouvrier » et il leur était interdit de se coaliser. La presse fut muselée, censurée, pendant que les pouvoirs de la police augmentaient pour mieux contrôler et réprimer toute opposition.

Outre qu'il fut un dictateur, Napoléon est avant tout resté dans l'Histoire comme un massacreur de peuples. Le peuple français en premier lieu, ces paysans qui ne pouvaient échapper à la conscription lui servirent de chair à canon dans toutes ses campagnes. Combien moururent sur les champs de bataille ou à la suite de blessures, de maladies ? Les historiens avancent le chiffre de plus d'un million. Les victoi-

2 500 soldats turcs se rendirent, lors du siège de Jaffa, sur la promesse d'avoir la vie sauve. Bonaparte estimant qu'il aurait été trop lourd et coûteux de s'en charger et de les nourrir, ils furent exécutés sur son ordre – fusillés, tués à l'arme blanche pour économiser les munitions ou jetés à la mer. Dans tous les pays d'Europe se répétèrent des scènes analogues, parfois contre les troupes adverses, souvent contre les peuples eux-mêmes. Le 3 mai 1808, le lendemain de la révolte contre l'occupant français à Madrid, la répression contre les insurgés fit au moins deux mille morts.

Pour les peuples des colonies françaises, Napoléon fut aussi celui qui rétablit l'esclavage, aboli par la République en 1794. En mai 1802, après la signature d'un traité avec l'Angleterre restituant la Martinique à la France, « l'esclavage ainsi que la traite des Noirs



ARC

Le Tres de Mayo, tableau de Goya.

Le 3 mai 1808, les troupes françaises se livrèrent à un massacre parmi la population de Madrid qui s'était insurgée la veille. Ce fut le début d'innombrables massacres durant toute la guerre en Espagne.

défendait quelque chose, ce fut d'abord les nouveaux privilèges acquis par les possédants, contre les aspirations des classes pauvres qui avaient fait cette révolution.

Effectivement, la bourgeoisie française peut être reconnaissante à Napoléon pour les droits et les pouvoirs qu'il lui a reconnus, pour la création d'un État structuré, centralisé, disposant d'une police efficace pour réprimer les mécontentements, ainsi que pour ses guerres de conquêtes. Mais pour les peuples, Napoléon ne fut qu'un pilleur de richesses, un massacreur et un dictateur qui n'avait rien à envier aux tyrans de l'Ancien Régime.

Chacun vante le Code Civil de 1804 – qui sert toujours de base à la législation actuelle. Certes, en codifiant le droit de propriété bourgeois et en consacrant la fin des privilèges dont jouissaient avant 1789 la noblesse et le clergé, ce Code permettait aux classes possédantes de garder les biens qu'elles avaient acquis, avant ou pendant la

res ont peut-être été gagnées grâce aux talents de stratège de Napoléon, mais surtout parce qu'il avait un mépris total de la vie humaine – ce qui l'amena à faire lever toujours plus de troupes pour remplacer les soldats morts. Des ordres étaient donnés pour ne pas perdre du temps à soigner les blessés sur place, mais comme les chariots qui auraient pu les transporter étaient prioritairement réservés aux produits des pillages que l'empereur et ses proches voulaient ramener en France, ils étaient condamnés d'avance.

Quant aux autres peuples qui eurent à subir la violence des armées napoléoniennes, il est difficile de dire combien d'hommes parmi eux les payèrent de leur vie. Un seul exemple de ce que fut l'attitude du général Bonaparte donne une idée du comportement sur le champ de bataille de celui qui fut présenté comme le propagateur des idéaux de la Révolution française. Pendant une des campagnes de l'expédition d'Égypte, de 1798 à 1799, plus de

et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789 ». Début juin, il fit arrêter et déporter Toussaint Louverture, qui avait pris la tête de la révolte des esclaves noirs de Saint-Domingue onze ans plus tôt, et qui, s'appuyant sur les idéaux de la Révolution et confiant dans les hommes censés les représenter, avait rallié l'île à la France. Il devait mourir un an plus tard au Fort de Joux, dans le Jura. Quant aux armées napoléoniennes, elles provoquèrent bien des massacres lors de la deuxième révolte des esclaves de Saint-Domingue, avant que ceux-ci en sortent victorieux et créent la première République noire indépendante en janvier 1804.

Dictateur, fossoyeur de la révolution, conquérant sans scrupules, pilleur de richesses et assassin : voilà l'homme en qui une partie de la bourgeoisie française se reconnaît et qu'elle encense.

Marianne LAMIRAL

• Ukraine

Vers un nouveau second tour de la présidentielle

Vendredi 3 décembre, la Cour suprême ukrainienne a annulé le résultat de l'élection présidentielle du 21 novembre et annoncé qu'un nouveau second tour de ce scrutin aurait lieu le 26 décembre.

Cette décision reprend la proposition de l'opposition ukrainienne conduite par Viktor Iouchtchenko et constitue un désaveu à l'actuel président, Leonid Kouchma qui, avec le soutien de Poutine, proposait que les deux tours de la présidentielle soient réorganisés dans trois mois avec, pour son clan, un autre candidat que Ianoukovitch, accusé d'avoir organisé des fraudes massives.

Et même si l'opposition dirigée par Iouchtchenko fait des révérences à la population mobilisée contre la fraude électorale et tente de s'en servir pour avancer ses pions, les dirigeants des clans en compéti-

tion, et ceux qui les entourent, ne sont pas très différents. Ils sortent tous du même tonneau. Iouchtchenko a été lui aussi un Premier ministre de Kouchma. Et si les uns peuvent préférer conserver des liens avec la Russie, tandis que les autres rêvent d'entrer dans l'Union européenne, même si celle-ci ne leur ouvre pas les bras pour le moment, ce n'est pas parce qu'ils sont plus préoccupés par le sort de la population, mais pour renforcer les avantages économiques, politiques et personnels de leur clan ; des clans dont les contours pourraient d'ailleurs changer au fur et à mesure qu'évolue la situation.

Après l'annonce d'une nouvelle élection, le conflit s'est déplacé au parlement, chargé de fournir un emballage légal à la décision de la Cour suprême. Les députés, pourtant majoritairement en faveur du gouvernement sortant, n'ont pas réussi

à se mettre d'accord. Certains, convaincus de la victoire de l'opposition à la prochaine élection, voulaient réduire pour l'avenir les pouvoirs du président, tandis que d'autres, alliés de l'opposition, ont marqué des hésitations à la soutenir. Pour tenter d'arriver à un accord, s'est tenue une nouvelle « table ronde », la troisième, réunissant le président, les deux candidats à la présidence, les médiateurs européens et les représentants de la Russie.

Poutine se retrouve maintenant en Ukraine avec une situation qui rappelle celle de la Géorgie se débarrassant de son allié Chevarnadzé pour le remplacer par une autre fraction de l'appareil, plus jeune mais pas moins corrompue. En saluant à deux reprises la victoire de Ianoukovitch, décrite comme « transparente » et maintenant invalidée, en soutenant ensuite la proposition de Kouchma de

rejouer toute l'élection, Poutine n'a pas réussi à imposer ses choix. Il en est à inviter les États européens à ne pas s'ingérer dans sa zone d'influence et aussi à se dire prêt à travailler avec « n'importe quel leader élu en Ukraine ».

Poutine cherche ainsi à freiner le mouvement centrifuge qui éloigne les États situés à la périphérie de sa zone d'influence, un problème qu'il rencontre sous des formes diverses non seulement en Ukraine et en Géorgie, mais aussi en Ossétie, en Tchétchénie, en Moldavie ou en Biélorussie.

En Ukraine, les deux clans rivaux essaient d'utiliser les tensions de la présente situation à leur avantage. Dans la région orientale, russophone et plus anciennement liée à la Russie puis à l'URSS, le clan Kouchma-Ianoukovitch, qui y garde beaucoup d'influence,

s'appuie sur les craintes de la population, qui ne veut pas voir s'aggraver le sort misérable des populations qui ont cru accéder à l'abondance en se livrant aux lois du marché. Le clan opposé, plus influent à l'Ouest du pays et dans la capitale, surfe sur le désir d'indépendance d'une partie de la petite bourgeoisie et sur son aspiration à rejoindre l'Union européenne, dont elle attend des retombées qui lui soient favorables. Il est difficile de dire si la prochaine élection suffira à calmer le jeu.

« On ne peut plus se laisser voler notre destin par trois ou quatre autocrates », scandent les manifestants dans les rues de Kiev. Pour cela, il faudrait qu'ils prennent conscience qu'Iouchtchenko et sa clique, qui aspirent à prendre la place des Kouchma-Ianoukovitch, sont eux aussi des autocrates en puissance.

Jacques FONTENOY

• Les USA et l'Irak

Rumsfeld avoue, persiste et signe

Interviewé par la chaîne Foxnews, le ministre américain de la Défense, Donald Rumsfeld, a admis que le gouvernement dont il fait partie s'était trompé en Irak, tant sur la présence des fameuses armes de destruction massive que sur la vigueur de la résistance auxquelles les troupes d'occupation doivent faire face depuis des mois.

Rumsfeld a donc reconnu avoir eu tout faux à la fois sur les causes - ou plutôt les prétextes - de la guerre, et sur ses consé-

quences. Difficile de faire plus mal. Mais la raison étant toujours au plus fort, cet aveu n'a pas empêché Rumsfeld de justifier le maintien des troupes américaines en Irak, estimant que la situation serait stabilisée dans deux ans. Une prédiction gratuite. Et quand un ministre de Bush parle de stabilisation, on pense au pire !

En attendant, et bien que les troupes américaines se soient vantées d'avoir remporté la « bataille de Fallouja » au prix de milliers de morts civils, la

« stabilisation » dont se flatte Rumsfeld n'existe que dans son discours. Le harcèlement des troupes américaines et de ceux qui se rangent à leurs côtés continue au point que les autorités américaines ont interdit à leurs propres diplomates d'emprunter la route qui mène à l'aéroport de Bagdad.

L'intervention américaine, par le chaos qu'elle a provoqué, par les bombardements, les tirs, les rafles et les tortures, n'est pas à même de stabiliser la situation. Et si elle y réussissait, il



Rumsfeld lors d'une conférence de presse au Pentagone.

faudrait craindre que ce soit l'image d'un Saddam Hussein. une paix de cimetières sous la botte d'un nouveau dictateur, à

Jean RAYNARD

On nous communique

La Coordination Nationale des Sans-Papiers fait savoir qu'elle organise des manifestations le samedi 11 décembre, pour demander la régularisation des sans-papiers et pour protester contre la situation dans laquelle ils sont contraints de vivre, ainsi que contre les mesures de rétention et d'expulsion dont beaucoup d'entre eux sont victimes.

À Paris, la manifestation partira de la Place Clichy, à 14 heures, et se dirigera vers la Place de la République.

Au sommaire de Lutte de Classe n° 84 (novembre 2004)

islamistes.
Israël-Palestine
Evacuer Gaza pour continuer l'oppression.

Haïti
Les quartiers pauvres entre le banditisme des partisans d'Aristide et les exactions policières.

Côte-d'Ivoire
Dans l'engrenage de la politique de l'impérialisme français.

Quand une partie de l'extrême gauche fait la cour aux

Guadeloupe
Grèves et manifestations pour s'opposer à l'intimidation judiciaire au service du patronat.

États-Unis
La participation des Démocrates au bilan de Bush

Guerre du Darfour
Hypocrisie et responsabilités de l'impérialisme

Tribune de la minorité :
Un syndicalisme de prévention des conflits ?

Prix : 1,50 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

Et des barbes aux stewards ?

Depuis la reprise des vols Air France Paris-Téhéran, des hôtesses de l'air ont été sanctionnées par des retraits sur salaire parce qu'elles refusaient d'effectuer ce vol.

En effet, à cause de la loi islamique iranienne, elles sont obligées de porter un foulard et une blouse, symboles de l'oppression de la femme, à la sortie de l'avion à Téhéran pour se rendre à leur hôtel.

Air France, entreprise utilisant la haute technologie, se met au service d'idées réactionnaires pour gagner toujours plus de parts de marché.

Les hôtesses sanctionnées ont raison de refuser ces simagrées et ces sanctions sont inadmissibles.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Air France Orly-Villeneuve